

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURSLiberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISEArrêté n° 2006- 82 . 15
En date du 23 MARS 2006
Portant approbation du schéma
départemental d'analyse et de couverture
des risques relatif aux risques courantsLe préfet de la Haute-Corse
Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu le code général des collectivités locales, notamment les articles L 1424-7 et R 1424-38 ;
Vu l'avis du comité technique paritaire départemental en date du 14 novembre 2005 ;
Vu l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 14 novembre 2005 ;
Vu l'avis de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours en date du 21 et 28 octobre 2005 ;
Vu l'avis du Conseil Général en date du 15 décembre 2005 ;
Vu l'avis conforme du conseil d'administration du S.D.I.S. en date du 20 février 2006.

ARRETE

Article 1 : Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques relatif aux risques courants, annexé au présent arrêté, est approuvé.

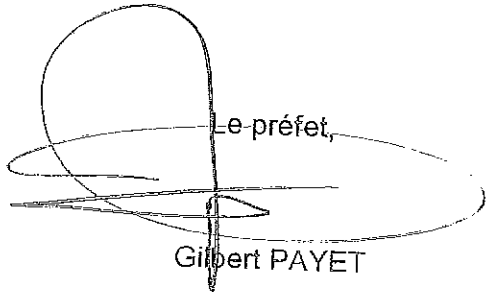
Article 2 : Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques est publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Il peut être consulté sur demande à la préfecture, dans les sous-préfectures et au siège du service départemental d'incendie et de secours.

Article 3 : conformément à l'article 102 du code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appels, le tribunal administratif de Bastia peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte dans un délai de deux mois.

Article 4 : le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets des arrondissements de Calvi et Corte, le directeur de cabinet du préfet, le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,


Gilbert PAYET

1 Avant-propos

1.1 Origine

Le S.D.A.C.R. risque courant a été établi en 2000, en application de la loi 96-369 du 3 mai 1996 et de l'article 38 du décret 96-1226 du 27 décembre 1997

Il a été approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration du S.D.I.S. le 3 mai 2001 (délibération n° 6).

Et approuvé par arrêté préfectoral le 31 mai 2001.

Par délibération n°8 en date du 6 mars 2003, le C.A. du S.D.I.S. a souhaité la révision du document sans toutefois indiquer dans quelle direction une éventuelle révision devait être recherchée.

1.2 Procédure

La procédure d'adoption du S.D.A.C.R. est définie par l'article 8 de la loi n°96-369 du 3 mai 1996 et par l'article 38 du décret n°96-1226 du 27 décembre 1997 précités.

Le S.D.A.C.R. est arrêté par le Préfet sur avis conforme du C.A. du S.D.I.S., rendu après avis :

- du comité technique paritaire,
- du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires,
- de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

Le projet de S.D.A.C.R. est également présenté au collège des chefs de service de l'Etat.

Le S.D.A.C.R. est publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du SDIS.

Il peut être consulté sur demande à la préfecture, dans les sous-préfectures et siège du S.D.I.S.

1.3 Proposition

Le présent document se propose

- D'établir un comparatif entre les périodes 1998-2000 et 2001-2003 en terme d'évolution des données statistiques en notre possession.
- D'indiquer quelles améliorations ou optimisation pourraient être envisagées,

1.4 Terminologie

Dans la suite du présent document, l'usage des statistiques d'intervention nécessite l'usage des conventions suivantes:

- Jour: période comprise de 8h00 à 20h00,
- Nuit: période comprise de 20h00 à 8h00 le lendemain
- Eté: mois de juillet et août
- Hiver: le reste de l'année,

2 La situation actuelle

2.1 Description géographique du département.

La description physique du territoire ayant été développée dans le S.D.A.C.R. 2000, il n'apparaît pas utile de reprendre ces informations.

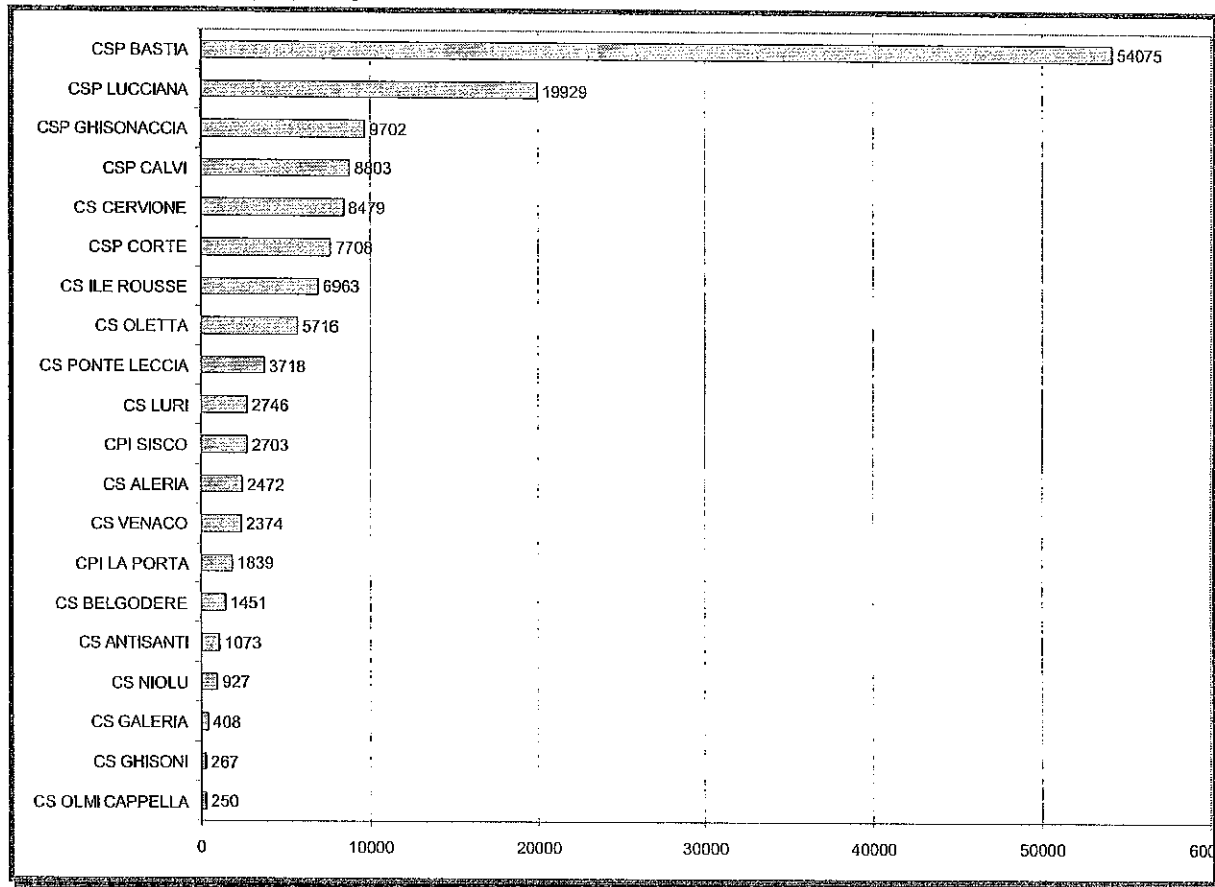
Le lecteur pourra utilement se reporter au S.D.A.C.R. adopté en 2001.

3 Evolution statistique entre la période 1998-2000 et la période 2001-2003

3.1 Les données de base

3.1.1 La population résidente.

Le dernier recensement général de l'I.N.S.E.E. réalisé en 1999 reste d'actualité. Les recensements partiels réalisés à partir de 2004 n'étant pas encore connus. On reprendra donc le graphique déjà connu du S.D.A.C.R. 2000.

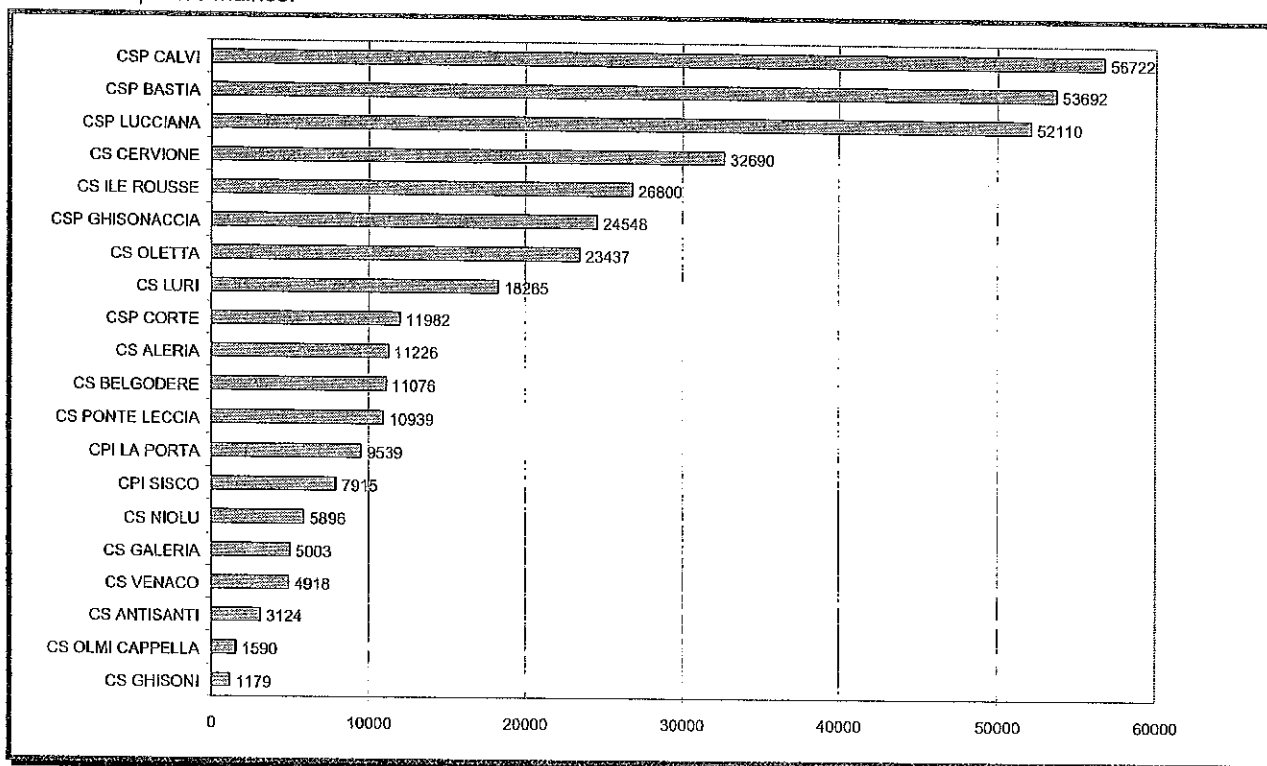


Estimation de la population défendue par secteur de 1^{er} appel des C.I.S.
selon le recensement INSEE 1999

L'étude de la démographie ne fournit donc pas d'indications nouvelle par rapport aux données déjà connues dans le S.D.A.C.R. 2000.

3.1.2 Population estivale

On rappellera que les chiffres de la population estivale ne relèvent pas d'un recensement officiel mais de l'estimation effectuées par les mairies.



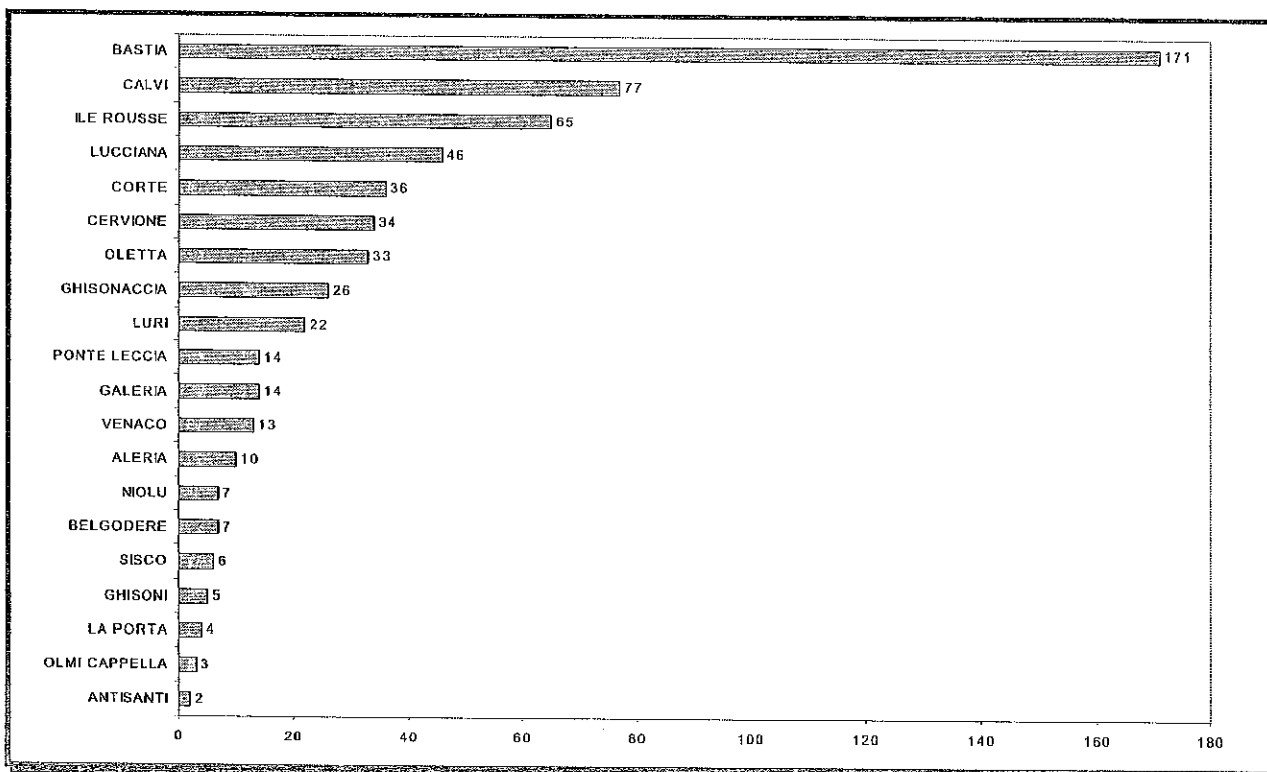
3.1.3 Les établissements recevant du public

Le nombre d'établissement est stable sur la période.

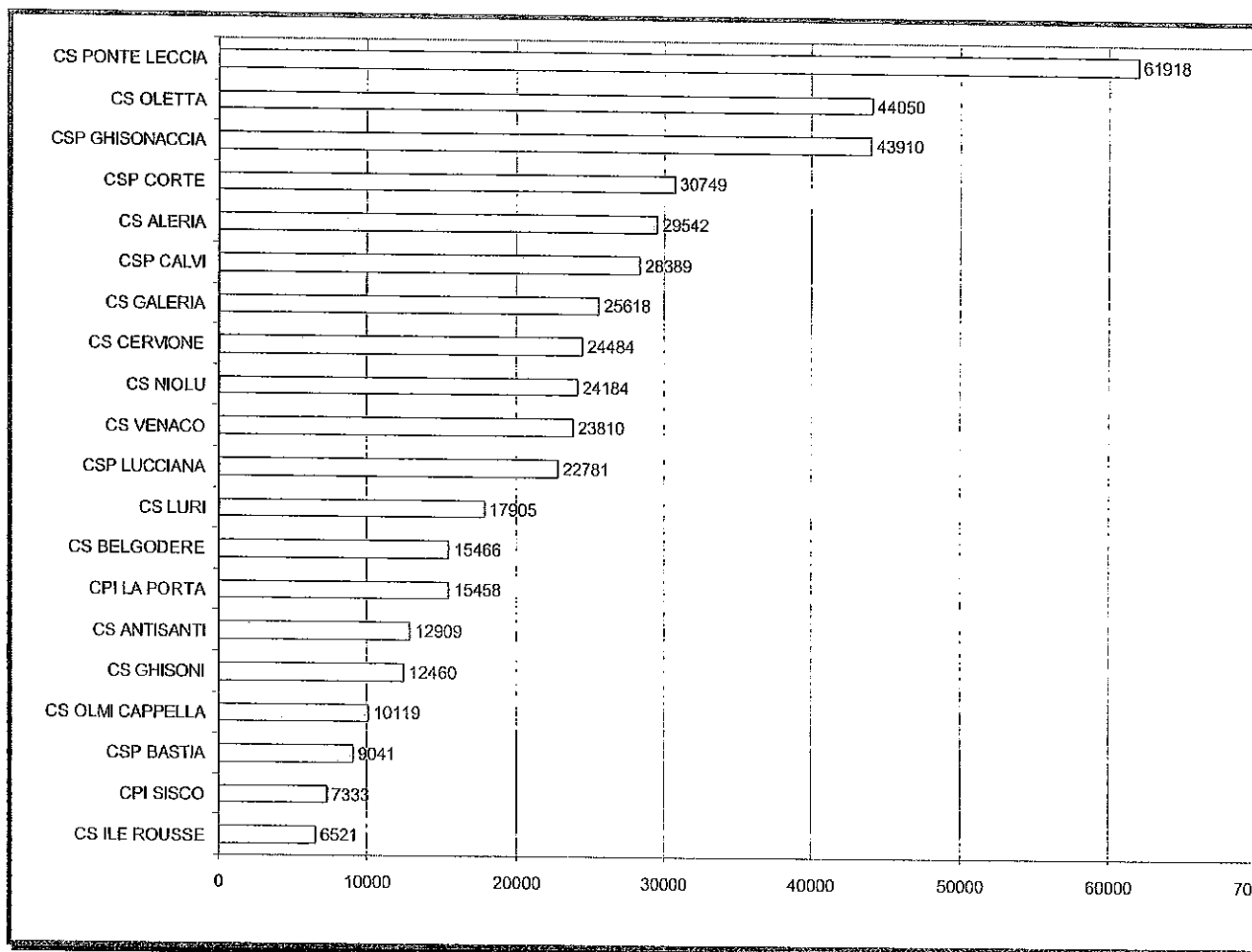
On comptait en 2000 595 établissements, composés des établissements de 1^{ère} catégorie et des établissements de 5^{ème} catégorie comportant des locaux à sommeil.

Ce chiffre est passé à 588 en 2004.

On assiste donc à une très légère diminution du nombre de ces établissements, insuffisante pour modifier de façon significative le potentiel de risques dans ce domaine.



3.1.4 Surface défendue



Estimation de la superficie (en hectares) défendue par secteur de 1^{er} appel des C.I.S.

3.1.5 Le classement des communes en catégorie A, B ou C

Les circulaires nationales prévoient une classification des communes en catégorie A B ou C en fonction de l'importance de leur population et/ou de leur densité de population.

Le S.D.A.C.R. 2000 a établi ce classement et déterminé après correction un total de:

- 2 communes classées en catégorie A (Bastia et Ville-di-Pietrabugno),
- 19 communes classées en catégorie B,
- 215 communes classées en catégorie C,

Le classement actuel a été opéré sur la base des critères retenus par les circulaires nationales à savoir:

- ZONE A: population supérieure à 20000 habitants et densité supérieure à 600 hab/km²
- ZONE B: population comprise entre 700 et 20000 habitants et densité comprise entre 100 et 600 hab/km²
- ZONE C: population inférieure à 700 habitants et densité supérieure à 100 hab/km²

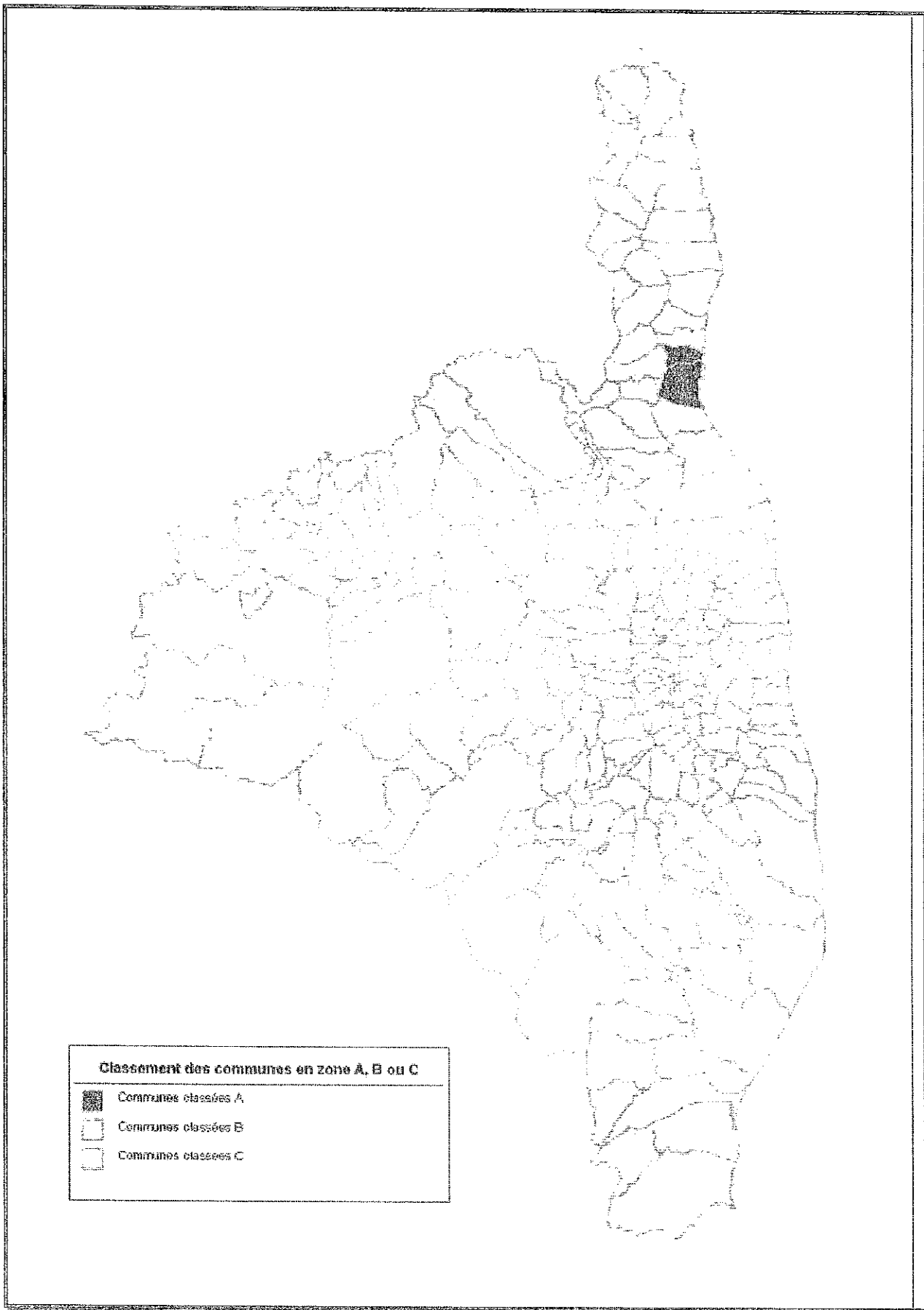
Cette méthode a abouti au classement en catégorie B de communes à dominante rurale sans réelle pression opérationnelle.

De ce fait, il est proposé d'élaborer un nouveau classement prenant comme seuil bas de la catégorie B le chiffre de 2000 habitants, ou une densité supérieure à 150 hab/km².

Par contre, il paraît utile de maintenir le regroupement de communes opéré sur le pôle de Bastia, incluant Ville-di-Pietrabugno, ainsi que sur le pôle d'Ile-Rousse, incluant Monticello, Corbara et Sta Reparata di Balagna, en raison du fait que ces communes constituent des zones agglomérées continues.

Le détail du classement est indiqué en annexe.

Le résultat en est indiqué sur la cartographie ci-jointe.



Cartographie communale selon le classement en catégorie

3.2 L'activité du S.D.I.S.

3.2.1 Evolution globale des interventions

Notre première approche statistique consistera à comparer le volume global d'interventions (c'est à dire d'événements) sur les deux périodes considérées.

	Moyenne 1998-2000	Moyenne 2001-2003	Ecart
Interventions totales	12956	13316	2.70%

Le constat est celui d'un très faible écart global, ce qui tend à montrer que les paramètres influant l'activité des sapeurs-pompiers (population, activité économique,...) ont peu évolué au cours des dernières années.

3.2.2 Evolution par thème

Une deuxième approche est celle de l'évolution des interventions par grand thème d'intervention.

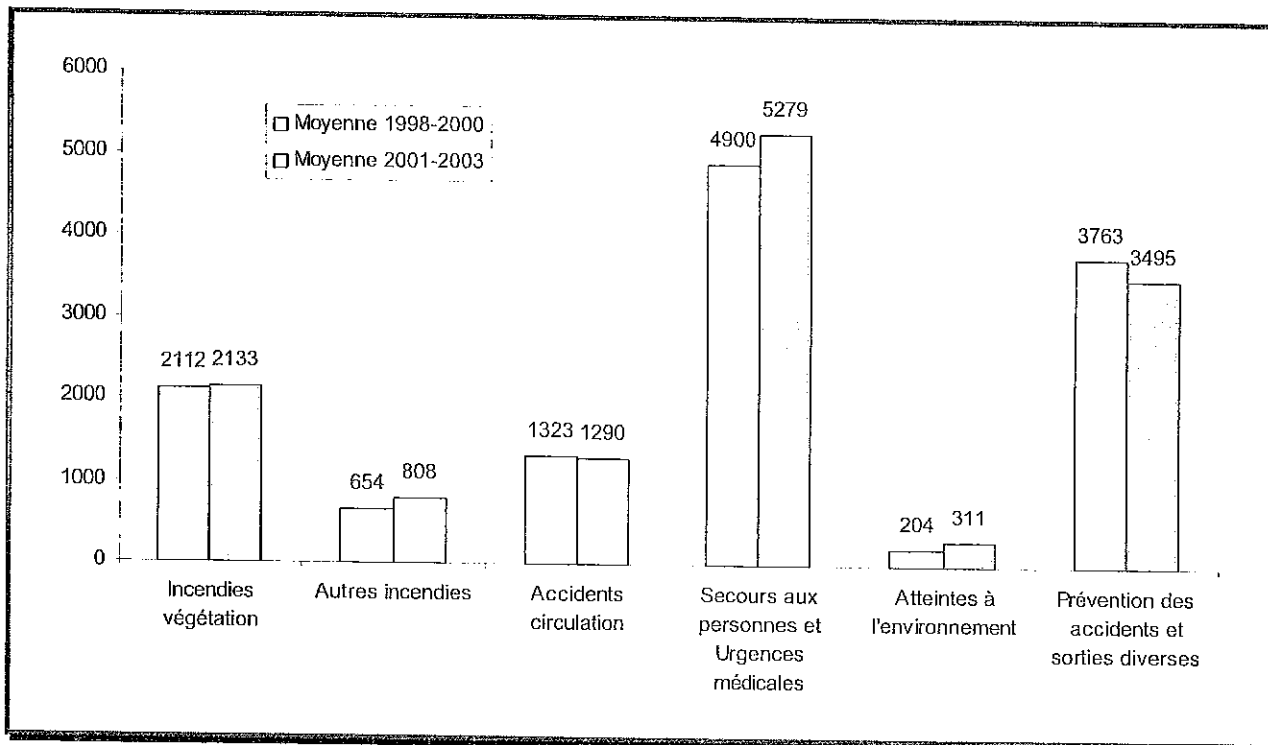
En effet sous une faible évolution se cache des disparités assez fortes entre les diverses catégories d'intervention.

La forte augmentation des interventions de secours aux personnes s'explique par de fortes sollicitations dans le domaine des urgences médicales et des transports sanitaires.

Le nombre d'incendie de végétation est malheureusement assez stable.

Les domaines de l'incendie et des atteintes à l'environnement représentent un volume d'activité assez faible de sorte que les forts pourcentages d'augmentation n'induisent pas une activité significativement plus forte en valeur absolue.

INT par thème	Moyenne 1998-2000	Moyenne 2001-2003	Ecart
Incendies de végétation	2112	2133	0.98 %
Autres incendies	654	808	19.06 %
Accidents de circulation	1323	1290	- 2.56 %
Secours aux personnes et Urgences médicales	4900	5279	7.18%
Atteintes à l'environnement	204	311	34.41%
Prévention des accidents et sorties diverses	3763	3495	-7.67%



3.2.3 Répartition annuelle

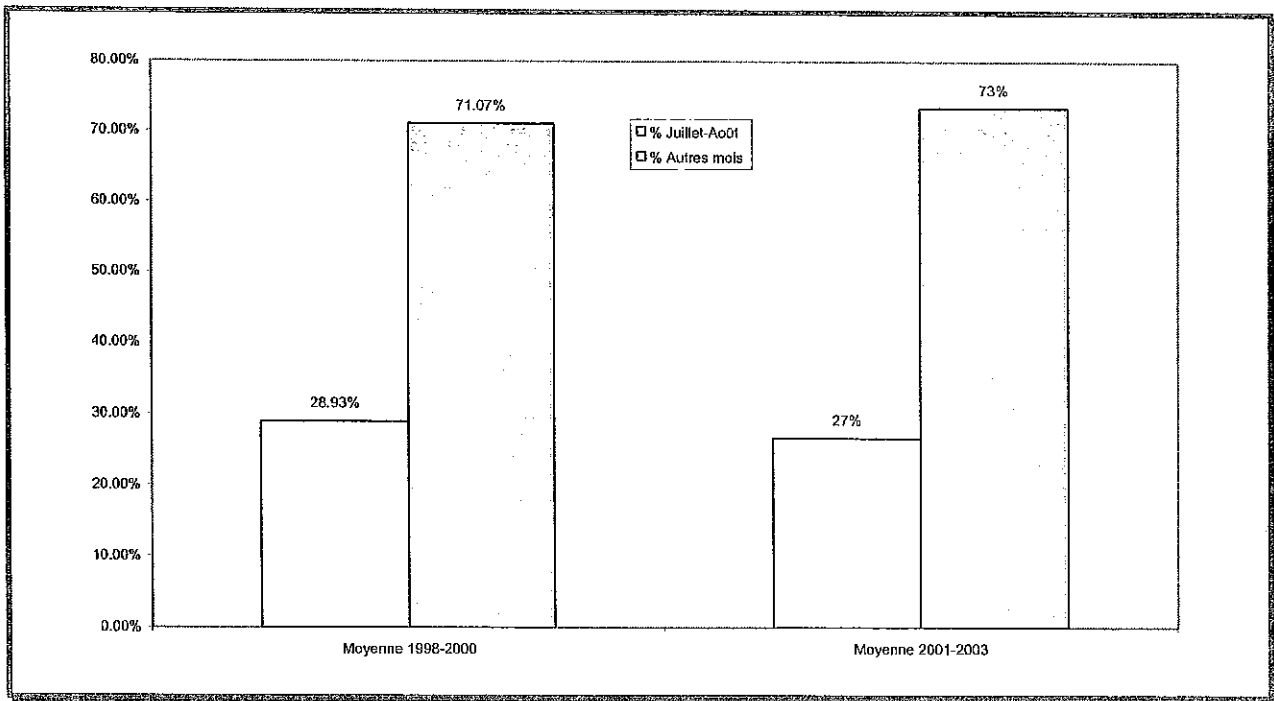
La répartition annuelle permet de mesurer la proportion entre l'activité de la période "hivernale" et celle de la période "estivale". Par convention, on considère que celle-ci couvre les mois de juillet et d'août.

La période estivale est bien entendue marquée par:

- Une augmentation de la population résident dans l'île,
- La naissance du phénomène feu de forêts,

Ce sont principalement ces deux éléments qui génèrent un surcroît d'activité, de sorte que les 2 mois de l'été correspondent à environ un tiers des interventions annuelles du S.D.I.S.

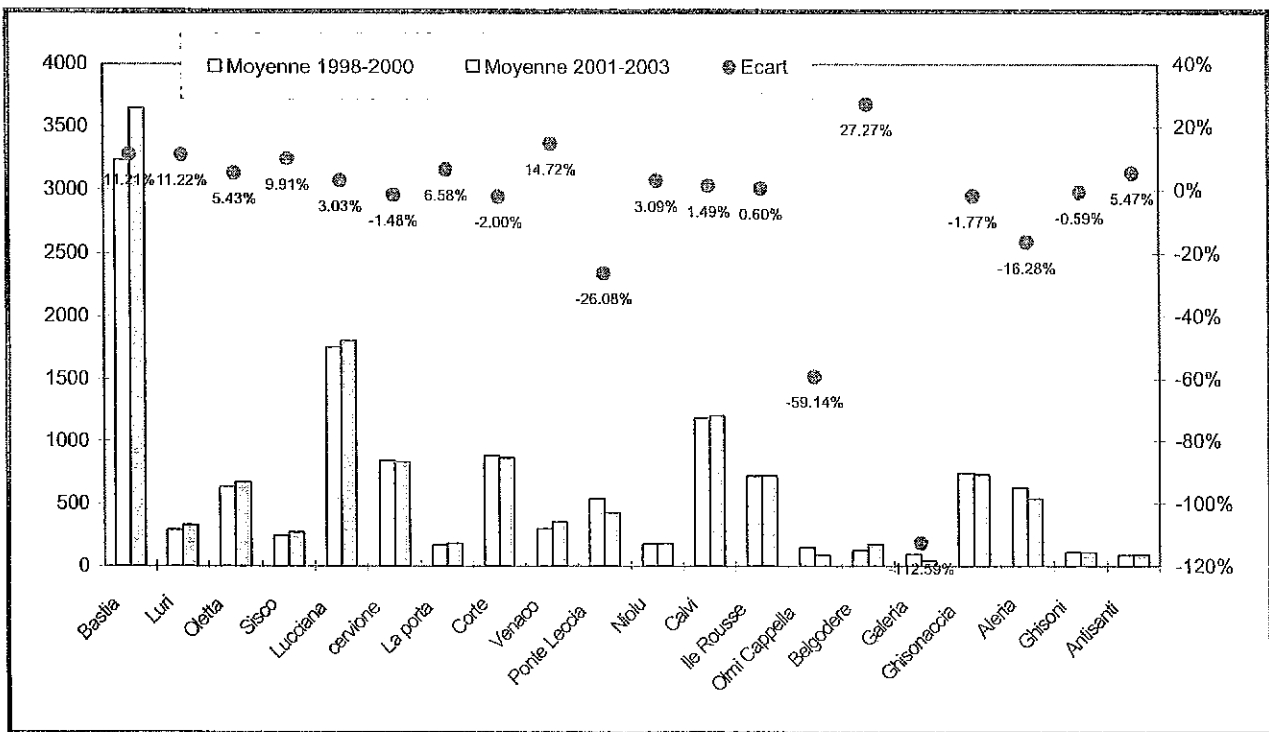
S'agissant des activités de secours aux personnes, on constate depuis quelques années une diminution brutale du nombre quotidien d'interventions à la fin du mois d'août, ceci étant probablement dû à une chute rapide de la population estivale au moment de la rentrée scolaire.



Répartition des interventions entre la période estivale et hivernale

3.2.4 Répartition géographique

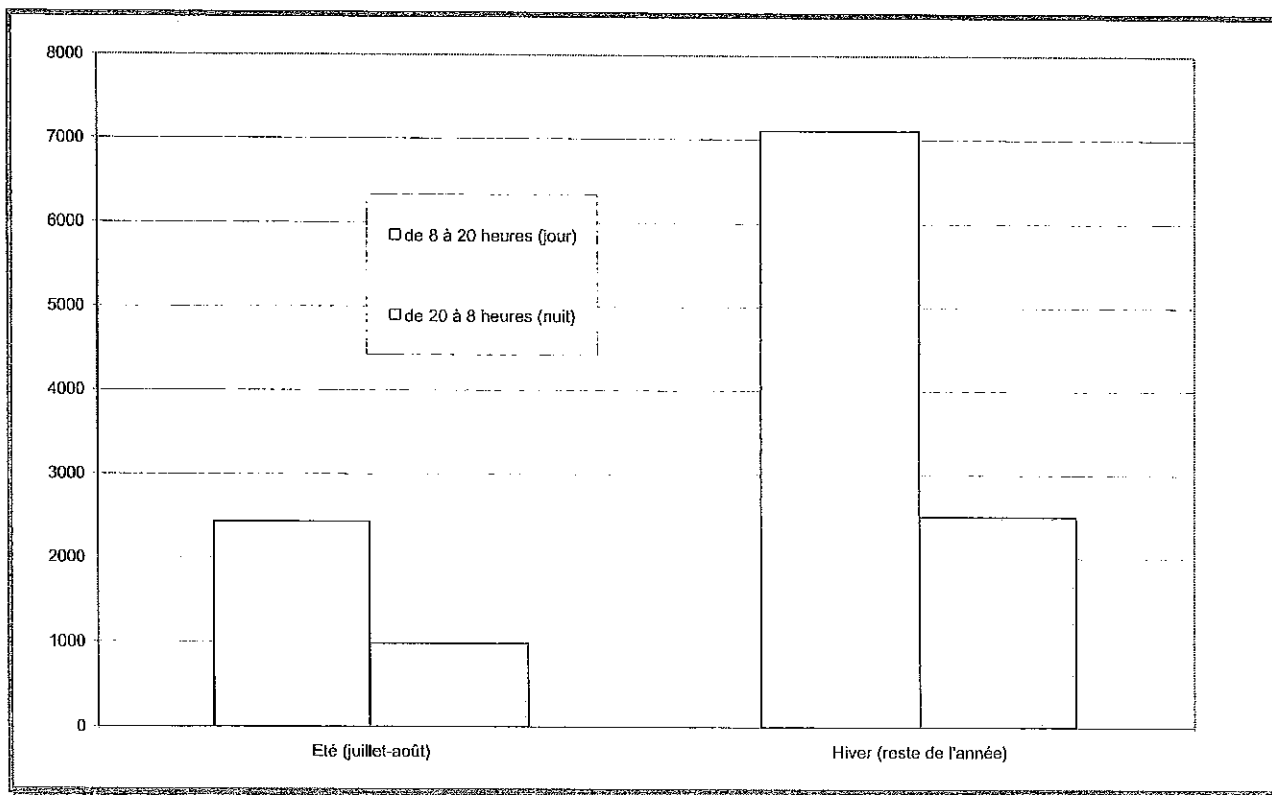
Le graphe ci-dessous indique l'évolution des interventions par secteur d'intervention des centres de secours. La plupart des secteurs est en évolution légèrement positive. Par contre, quelques autres se signalent par une perte d'activité, notamment des secteurs ruraux. De façon plus étonnante, le secteur de Ponte Leccia connaît une moindre activité, alors que celui-ci se situe sur un nœud routier.



Evolution des interventions par secteur sur les périodes 1998-2000 et 2001-2003

3.2.5 Répartition horaire

L'étude de la répartition horaire des interventions laisse apparaître un fort écart entre les interventions effectuées de jour (conventionnellement de 8 à 20 heures) et la nuit (conventionnellement de 20 heures à 8 heures le lendemain).



3.2.6 Délais de réponse aux demandes de secours

Compte tenu de l'implantation des centres d'incendie et de secours, et de leur niveau de garde actuel, on considère aujourd'hui que la couverture du territoire est assurée dans les conditions suivantes.

On notera que les données suivantes sont indicatives, et ont été déterminés à partir des délais de route estimés entre chacun des centres d'incendie et les communes qui lui sont rattachées, en prenant comme hypothèse:

- d'une part la situation d'armement en 2004 des centres de secours
- d'autre part que les interventions sont toutes effectuées depuis le centre de secours de rattachement, ce qui n'est pas exactement toujours le cas.

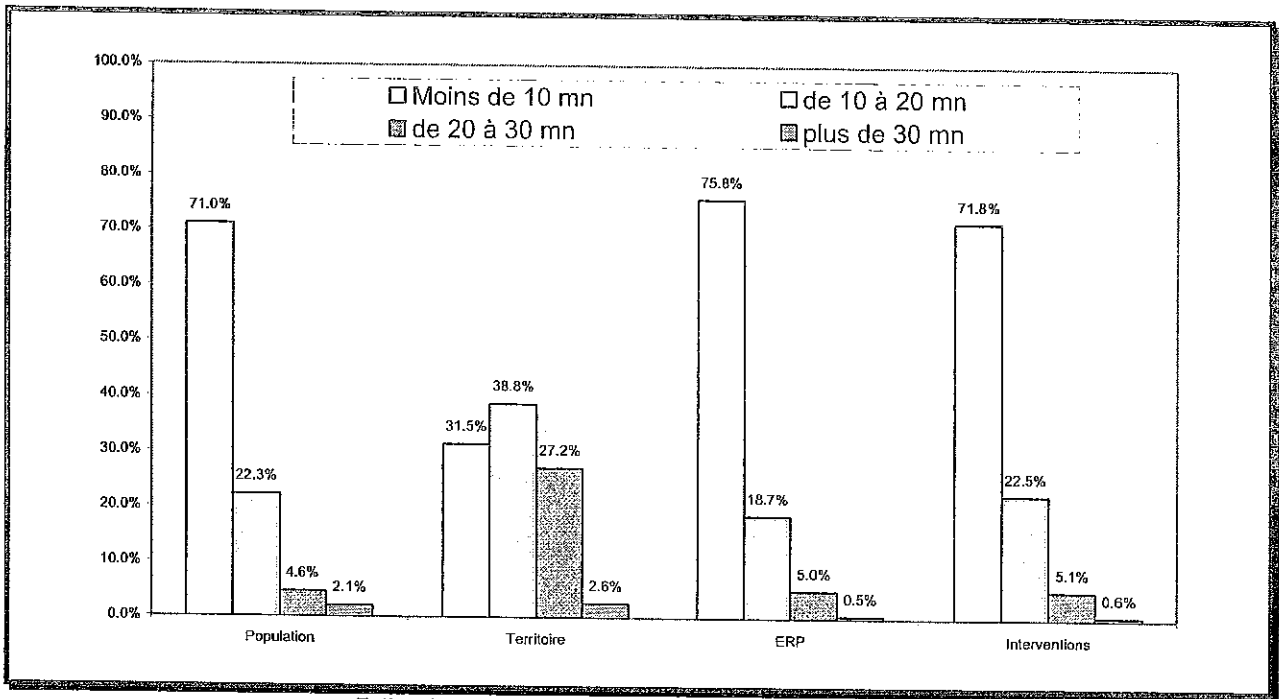
De ce fait, il faut admettre une légère approximation dans les résultats annoncés ci-dessous.

En aucun cas, elles ne constituent un objectif à atteindre ou une obligation de résultat, mais relèvent du simple constat.

Le graphe ci-dessous indique l'estimation des délais constatés dans la distribution des secours de toute nature sur l'ensemble du département.

On y constate que quelque soit le thème abordé les délais d'arrivée en moins de 20 minutes forment un pourcentage très fort.

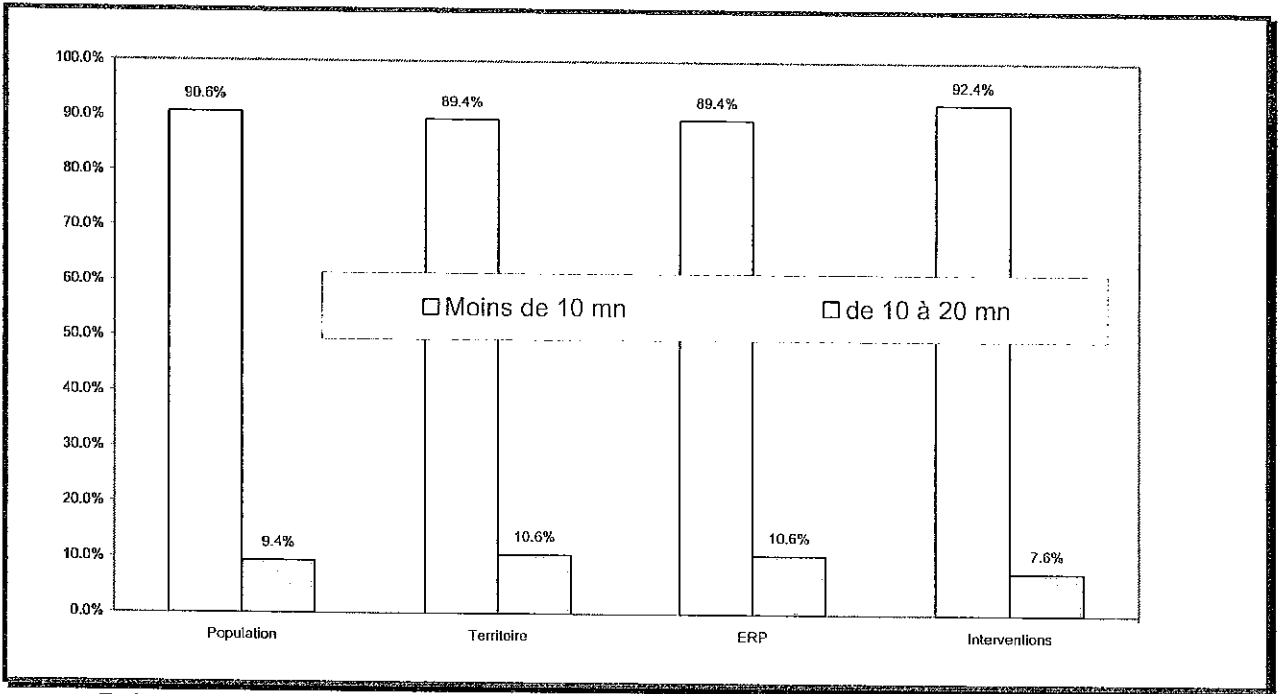
En particulier les populations, enjeu particulièrement important, sont couvertes à 70,5 % en moins de 10 minutes et à 93,3% en moins de 20 minutes.



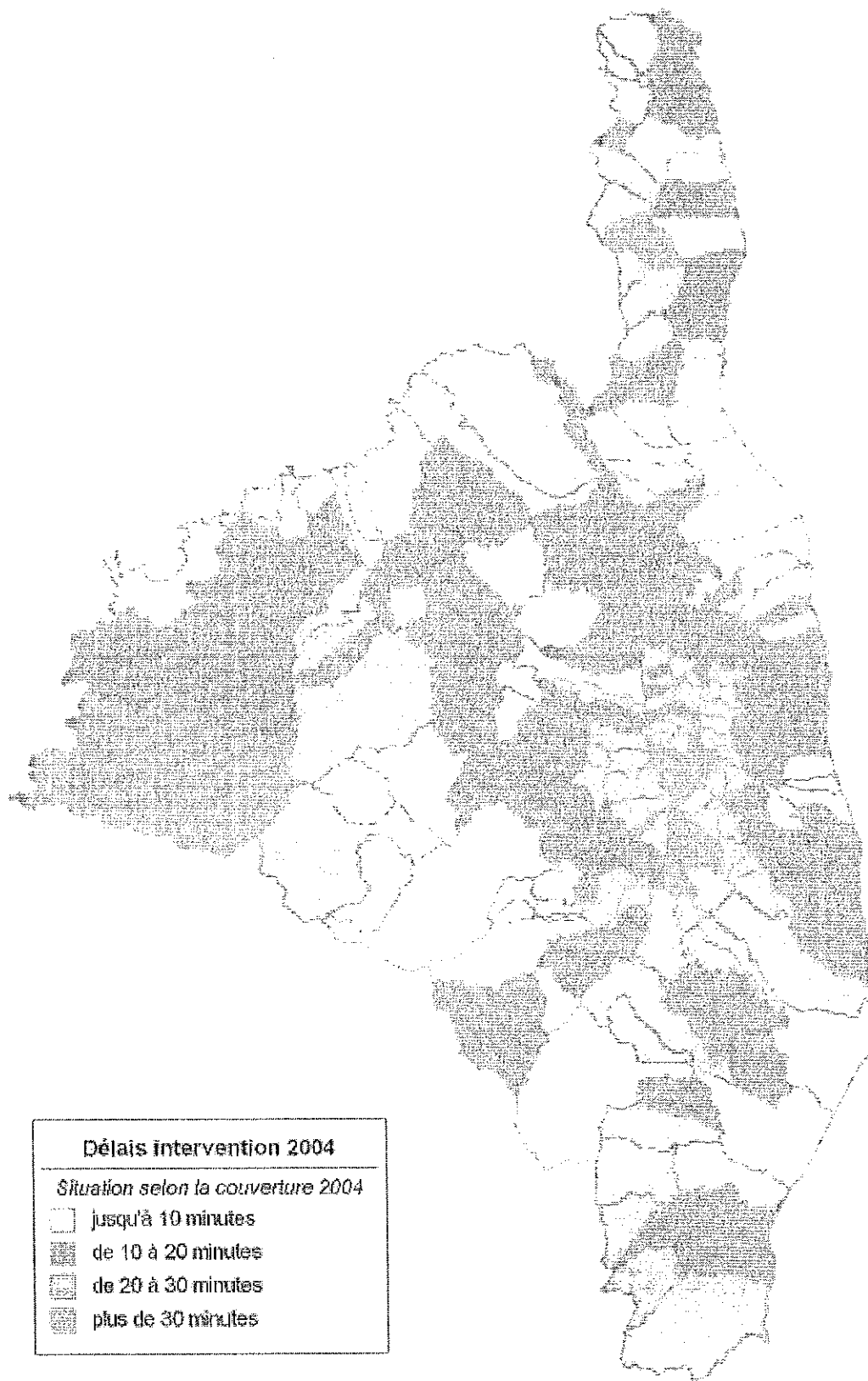
Estimation des délais d'intervention rapportés aux enjeux

NB : précisons de plus que le S.D.I.S. participe à la garde médicale à l'hélicoptère sécurité civile qui permet en cas de besoin de disposer d'un vecteur rapide de médicalisation initiale ou d'évacuation lorsque les conditions météorologiques le permettent. Cela est de nature à améliorer encore la situation décrite par les tableaux précédents.

Ces mêmes données sont encore plus marquées pour les communes classées A et B par le S.D.A.C.R. Dans ce cas c'est 100% des enjeux qui sont couverts dans un délai inférieur à 20 minutes



Estimation des délais d'intervention rapportés aux enjeux dans les communes de catégorie A et B



Délais intervention 2004	
<i>Situation selon la couverture 2004</i>	
	jusqu'à 10 minutes
	de 10 à 20 minutes
	de 20 à 30 minutes
	plus de 30 minutes

☞ Nota bene: la représentation graphique des délais d'intervention prend en compte deux paramètres:
 - Le délai de route entre le centre de secours de rattachement,
 - Le délai de réponse du centre de rattachement selon que ses personnels soient en situation de garde ou d'astreinte

3.3 Bilan du chapitre

3.3.1 *Rappel de certaines réflexions issues du S.D.A.C.R. 2000*

1. La population bien que modeste par rapport à la moyenne des départements français, est répartie sur un vaste territoire dont certaines zones sont d'accès difficile, ce qui conduira inévitablement à des surcoûts des services d'incendie et de secours par rapport à des départements à plus forte densité,
2. bien que possédant peu d'industries, la Haute-Corse compte tout de même 4 installations classées soumises à la directive dite "Seveso",
3. les services qui sont dimensionnés pour faire face au risque représenté par la population résidente, sont soumis en période estivale à des sollicitations beaucoup plus fortes,
4. le phénomène des incendies de forêts est générateur d'un coût qui repose sur la population alors que le phénomène est associé à un espace naturel,
5. la majorité des interventions est tournée vers le secours aux personnes,

3.3.2 *Réflexion complémentaires*

1. La charge opérationnelle globale du S.D.I.S. a peu varié entre les deux périodes de l'étude,
2. La création du corps départemental et l'unification du service qui en a résulté n'a pas été de nature à modifier sensiblement le volume d'activité du service,
3. Environ 30% de l'activité sont concentrés sur les seuls mois de juillet et août,
4. Il existe une demande croissante, réelle ou ressentie, dans le domaine du secours aux personnes et des urgences médicales,
5. Parmi les interventions de secours aux personnes, certaines se déroulent dans des milieux hostiles tels que les zones montagneuses, ou le milieu aquatique marin et intérieur,
6. Le volume d'intervention est très variable d'un secteur à l'autre avec des sollicitations allant du quotidien jusqu'à l'hebdomadaire
7. Les horaires d'intervention montrent un fort écart entre le volume d'intervention diurne et le volume des interventions nocturnes,
8. Le délai de réponse aux demandes de secours est globalement satisfaisant

4 Implantation et classification des centres d'incendie et de secours

4.1 Situation actuelle

L'implantation actuelle résulte pour l'essentiel de l'héritage acquis des corps communaux.

Le S.D.A.C.R. 2000 a plus ou moins confirmé les implantations existantes et proposé quelques pistes de réflexion.

De ce fait, à ce jour, le département de la Haute-Corse dispose de:

- 5 centres de secours principaux,
- 14 centres d'incendie et de secours,
- 1 centre de secours non intégré au corps départemental dépendant de la commune de Galeria
- 1 centre de première intervention non intégré au corps départemental, dépendant de la communauté des communes du Fium'Orbo

On rappellera que le classement établi

On peut estimer que le critère de classement des centres d'incendie et de secours pourrait dépendre :

- **du risque avéré:**

- qui dépend essentiellement du volume des interventions dans le secteur d'intervention de 1^{er} appel de chaque centre d'incendie,

- **des risques potentiels afférents:**

- à l'effectif de la population défendue,
- à la surface défendue,
- au volume d'établissements recevant du public,
- aux ponts sensibles particuliers,

- **d'un complément de réflexion portant sur:**

- la nécessité de disposer en certains points du territoire de centres susceptibles de pallier un éloignement excessif de certains points du territoire,
- la nécessité de disposer en certains points du territoire de centres susceptibles de soutenir les centres voisins au moyen de matériel surnuméraire ou spécifique,
- la capacité de la collectivité d'accueil de supporter le poids démographique nécessaire au fonctionnement pérenne d'un C.S.

- **éventuellement d'autres critères à définir.**

4.2 Implantation des centres de secours

Pour la détermination d'une situation future allant dans le sens d'une amélioration de la situation actuelle, le S.D.A.C.R. devra tenter de déterminer:

- si une implantation différente des centres permet d'augmenter les taux de couverture,
- si le nombre des centres d'incendie et de secours est adapté.

Dans cette dernière hypothèse, il conviendra également de déterminer à partir de quel seuil démographique une commune peut raisonnablement accueillir un centre d'incendie et de secours avec des chances de fonctionnement suffisantes. Ce point est loin d'être anodin et trouve un écho dans le cas de La Porta et Belgodère par exemple, qui sont des centres rencontrant de grandes difficultés pour mobiliser du volontariat.

4.3 Difficultés récurrentes

4.3.1 *Galeria*

Le fonctionnement du centre de secours de Galeria, non intégré au S.D.I.S., présente une défaillance constante depuis plusieurs années.

Les difficultés rencontrées ont conduit la municipalité à en demander à la fois la dissolution et l'intégration au sein du corps départemental. La faible démographie de ce secteur est sans doute une des causes essentielles faisant obstacle à l'existence d'un volontariat suffisamment étoffé pour assurer le fonctionnement pérenne du centre.

On notera que ce secteur présente le désavantage d'un éloignement de l'ordre de 30 à 45 minutes du centre de Calvi.

Il est à craindre qu'une intégration au corps départemental ne résoudra pas les difficultés liées au personnel en raison de la faiblesse démographique déjà signalée.

4.3.2 *La Porta*

Le C.P.I. La Porta a connu des difficultés de fonctionnement au cours des années 2003 et 2004, sans toutefois atteindre un disfonctionnement total permanent.

Cette situation a conduit à devoir assurer la couverture du secteur du C.I.S. au moyen des centres de 2^{ème} appel.

On sait que le secteur du CIS La Porta est constitué par la Castagniccia, avec les vallées de l'Ampugnani, d'Orezza et une partie de l'Alesani. Il s'agit d'un secteur de moyenne montagne constitué d'une multitude de petites communes reliées entre elles par un réseau routier souvent sinueux, et donc peu roulant.

Le secteur est relativement étendu (14^{ème} sur 20) mais peu peuplé : seulement 1839 résidants (recensement 1999), ce qui en fait également le 14^{ème} secteur sur ce critère.

Le nombre d'E.R.P. est faible: 4 unités seulement.

L'effectif de population résidante constitue une faiblesse structurelle du secteur.

En effet, aucune des 37 communes du secteur ne dépasse 200 habitants et seules 4 d'entre elles comptent plus de 100 résidents.

Ces données expliquent les difficultés à maintenir en permanence du personnel volontaire susceptible d'assurer de manière complètement pérenne le fonctionnement du CPI.

4.4 Comparaison avec les orientations antérieures

Il est utile de comparer les conclusions du présent document avec le S.D.A.C.R réalisé en 1995 qui prévoyait un classement comprenant les notions de CS de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie, non conformes avec la réglementation actuelle. On peut toutefois considérer qu'un "CS de première catégorie" correspond à un CS et qu'un "CS de deuxième catégorie" correspond à un C.P.I.

C.I.S.	Conclusion 1995	Evolution	Propositions 2000	Actions menées
Bastia	CSP		CSP	
Luri	CS première catégorie		CS + poste avancé en été sur la côte ouest du Cap	Un poste avancé est activé depuis 2001 supporté par le CS de Luri et implanté au village de Canari pendant la saison estivale.
Sisco	à reconsidérer comme un poste estival du C.S. Luri	a été maintenu en C.P.I.	CPI	
St Florent	CS première catégorie	a cessé de fonctionner de par la désaffectation du corps. dissous le 31-12-99	CS	Le positionnement définitif du CIS se dessine actuellement sur la commune de St Florent
Oletta	à reconsidérer	a évolué pour constituer l'ossature du CS "Nebbio". Intégré le 01-01-2000.	implantation à définir entre Oletta et St Florent	
Lucciana	transformer en CSP	transformé en CSP	CSP	
Cervione	CS première catégorie		CS	
La Porta	CS deuxième catégorie		CPI	
Ghisonaccia	CSP		CSP	
Aleria	CS première catégorie		CS	
Antisanti	déplacer sur Vezzani en CS deuxième catégorie		CPI	
Ghisoni	CS deuxième catégorie		CPI	
Corte	CSP		CSP	
Venaco	CS première catégorie		CS	

Ponte Leccia	CS première catégorie		CS	
Niolu	CS première catégorie		CPI à « volontariser »	L'effectif professionnel du C.I.S. a été réduit et les personnels redéployés vers d'autres CIS du département. Ce redéploiement n'a pas entraîné de difficultés majeures dans la distribution des secours.
Vivario	à reconsidérer situation non prévue	a cessé de fonctionner de par la désaffectation du corps.		
Calvi	CSP		CSP	
Ile Rousse	CS première catégorie		CS	
Belgodere	à déplacer sur Speloncato en CS première catégorie		CPI implantation à définir	Le CIS a été maintenu sur son implantation actuelle
Galeria	CS deuxième catégorie		CPI	Disfonctionnement complet du CIS. Pourrait être perçu comme un poste avancé de Calvi pendant la saison estivale à l'instar du poste avancé de Canari.
Olmi Cappella	à reconsidérer, situation non prévue		CPI	
Fiumorbo	délais d'intervention > 20' sur le Haut Fiumorbo.		poste avancé estival du CSP, implantation à définir	Aucune modification n'est intervenue. Ce centre reste rattaché à la communauté des communes du Fium'Orbo

4.5 Bilan du chapitre

1. L'importance et la classification des centres d'incendie et de secours devra résulter de critères liés au volume prévisible des interventions du C.I.S.
2. L'implantation actuelle des C.I.S., combiné à l'armement en personnel (cf infra 6) permet une couverture très importante du territoire dans des délais allant de 10 à 20 minutes. Il semble difficile de vouloir améliorer nettement ces données dans la mesure où les délais supérieurs sont rencontrés dans des secteurs de faible démographie peu susceptibles d'accueillir la structure d'un C.I.S. Une approche possible dans ces secteurs sera de privilégier l'intervention hélicoptérée et de bénéficier d'une implication locale au titre des réserves communales de sécurité civile, qui pourraient servir de relais à l'action du S.D.I.S.
3. Les difficultés rencontrées dans le fonctionnement de certaines unités peuvent difficilement être surmontées considérant qu'une des raisons essentielles en est la faiblesse démographique des communes support,
4. Il peut être envisagé de résoudre de façon temporaire les difficultés de fonctionnement d'un C.I.S. sous la forme de poste avancé activé pendant les périodes de plus fortes sollicitations,

5 Armement en véhicules

Ce chapitre est cité pour mémoire.

En effet, compte tenu des éléments connus sur les interventions et de leur forte stabilité entre les deux périodes d'études, (1998-2000 et 2001-2003), on peut considérer que les besoins matériels nécessaires à la satisfaction du risque courant n'ont pas varié.

De ce fait les conclusions et éléments chiffrés contenus dans le document précédent restent d'actualité et sont rappelées ci-après.

5.1 Rappel des conclusions de 2001

5.1.1 Les besoins en FPT ou équivalent.

Au total l'étude de la couverture de chacune des zones démontre la nécessité de compléter l'armement des centres de secours par l'affectation d'un FPT ou équivalent (le terme équivalent doit être compris comme un véhicule capable d'emporter des moyens humains et matériels permettant d'opérer une mission de lutte contre un feu bâtimentaire, le type d'engin équivalent peut donc être défini dans un plan d'équipement par rapport aux normes véhicules en vigueur, par exemple le C.C.R.) dans des conditions dans les centres suivants:

- Aleria
- Cervione
- Nebbio
- Ponte Leccia

On notera que dans cette hypothèse, seuls les CS de Luri et Venaco ne seraient pas dotés en véhicules urbain, avec l'inconvénient de laisser des secteurs éloignés sans couverture efficace, spécialement pour le secteur de Luri. Nous proposerons que le CS Luri soit également doté d'un véhicule adapté.

L'ensemble des éléments exposés conduit à définir un équipement des centres de secours selon le tableau ci-dessous:

Centre	VPI			FPT / FPTL-VPI		
	Existant	A prévoir	Ecart	Existant	A prévoir	Ecart
Bastia	1	1	0	2	2	0
Luri			0	0	1	1
Oletta			0	0	1	1
Sisco			0	0		0
Lucciana			0	1	1	0
Cervione			0	0	1	1
La Porta			0	0		0
Ghisonaccia			0	1	1	0
Aleria			0	0	1	1
Antisanti			0	0		0
Ghisoni			0	0		0
Corte (*)			0	1	1	0
Ponte Leccia			0	0	1	1
Venaco			0	0		0
Niolo			0	0		0
Calvi (*)			0	1	1	0
Ile Rousse			0	1	1	0
Belgodere			0	0		0
Galeria			0	0		0
Olmi Cappella			0	0		0
	1	1	0	7	12	5

5.1.2 Les besoins en EPA ou EPSA

La convergence des données précédentes pourraient donner le plan d'équipement suivant:

Centre	Existant	A prévoir	Observation
Bastia	2	2 ou 1	Réfléchir à une concentration sur Bastia ou une répartition sur les 2 centres.
Lucciana	0	0 ou 1	
Corte	1	1	

Calvi Ile-Rousse	1	1	Moyen partagé entre les deux zones de Calvi et Ile Rousse
Total	4	4	

Cette proposition correspond à la situation actuelle construite empiriquement au cours du temps.

Il faut noter que le SDACR 2001 prévoyait la possibilité d'utiliser une échelle aérienne présente sur la base aérienne de Solenzara, considérant l'accord écrit des autorités militaires.

Cette possibilité vient de disparaître récemment (octobre 2005) en raison de l'affectation de ce véhicule dans une autre unité militaire.

5.1.3 Les besoins en VSAB.

L'ensemble des éléments exposés conduit à définir un équipement des centres de secours selon le tableau ci-dessous, qui prend en compte:

- l'hypothèse d'une affectation au CPI Belgodère,
- l'hypothèse d'un deuxième VSAB à Ponte Leccia.

C.I.S.	VSAB				
	Existant	A prévoir H1	A prévoir H2	Ecart H1	Ecart H2
Bastia	3	3	3	0	0
Luri	1	1	1	0	0
Oletta	1	1	1	0	0
Sisco	1	1	1	0	0
Lucciana	2	2	2	0	0
Cervione	1	2	2	1	1
La Porta	1	1	1	0	0
Ghisonaccia	2	2	1	0	-1
Aleria	1	1	2	0	1
Antisanti	1	1	1	0	0
Ghisoni	1	1	1	0	0
Corte	2	2	2	0	0
Ponte Leccia	1	2	2	1	1
Venaco	1	1	1	0	0
Niolu	1	1	1	0	0
Calvi	2	2	2	0	0
Ile Rousse	2	2	2	0	0
Belgodere	0	1	1	1	1
Galeria	1	1	1	0	0
Olmi Cappella	1	1	1	0	0
TOTAL	26	29	29	3	3



On notera que depuis 2001, les caractéristiques des véhicules dédiés au transport des victimes ont évolué avec notamment la parution de la norme relative aux V.S.A.V. qui ne peuvent transporter actuellement qu'une seule victime au lieu de deux pour les V.S.A.B.

Ceci peut avoir une influence à court terme sur le nombre de véhicules nécessaires pour transporter un même nombre de victimes.

5.1.4 Les besoins en V.S.R.

En conclusion, l'équipement en V.S.R. pourrait être:

- Hypothèse 1: le maintien de la situation actuelle qui ne nécessite aucune adaptation.
- Hypothèse 2: une modification des affectations actuelles: permettant une meilleure couverture des linéaires de circulation à risques, qui nécessite un VSR moyen supplémentaire.
Dans ce cas, le V.S.R. de Cervione pourrait ne serait plus être indispensable.

Centre	Hypothèse 1		Hypothèse 2	
	FSR	VSR	FSR	VSR
Bastia	1		1	
Lucciana	1		1	
Calvi	1			1
Corte	1		1	
Ghisonaccia	1			1
Ponte leccia		1	1	
Aleria		1	1	
Cervione		1		
Luri		1		1
Oletta		1		1
Ile Rousse		1	1	
Total	5	6	6	4

6 Armement en personnels. 2004

6.1 Les principes.

L'armement en personnel de chacun des centres d'incendie et de secours dépend:

- du décret n°97-1226 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours, qui fixe un effectif minimal pour chaque type de mission,
- du choix du délai de départ que l'on souhaite affecter aux engins selon la nature ou le volume de l'intervention,
- de l'effectif nécessaire à l'armement de chaque type d'engin,
- de l'affectation de personnels professionnels en régime de garde ou hors rang, susceptible d'influer sur la mobilisation complémentaire attendue des sapeurs-pompier volontaires.

L'ensemble de ces critères constitue en fait le **niveau de sécurité** attendu par les décideurs, qui se traduit essentiellement par un délai de réponse aux sollicitations.

6.2 Dispositif actuel

Depuis 1997, le S.D.I.S. a adopté le principe du fonctionnement permanent de la plupart des centres d'incendie et de secours sur la base d'un effectif composé pour partie de sapeurs-pompier professionnels et de sapeurs-pompier volontaires effectuant des gardes en caserne ou en astreinte.

Les effectifs théoriques actuellement mis en œuvre sont les suivants:

Ces effectifs résultent de l'application du S.D.A.C.R. ainsi que de plusieurs décisions complémentaires relatives notamment au fonctionnement des C.P.I. (NDS 352/2001 du 15 octobre 2001) et aux expérimentations de personnels dans divers centres de secours (NDS Cervione, Ile Rousse,...)

A ce jour les effectifs théoriques dans les divers centres de secours s'établissent comme suit:

CENTRES	Effectif de jour		Effectif de nuit	
	Garde	Astreinte	Garde	Astreinte
BASTIA	19	0	19	0
LURI	6	2	3	5
OLETTA	6	2	3	5
SISCO	3	0	0	3
LUCCIANA	12	4	12	4
CERVIONE	6	2	4	4
LA PORTA	3	0	0	3
CORTE	12	4	12	4
PONTE - LECCIA	6	2	3	5
VENACO	4	4	4	4
NIOLU	3	1	0	4
GHISONACCIA	12	4	12	4
ALERIA	6	2	4	4
ANTISANTI	3	0	0	3
GHISONI	0	4	0	4
CALVI	12	4	12	4
ILE - ROUSSE	4	4	3	5
OLMI - CAPPELLA	0	4	0	4
BELGODERE	0	4	0	4
TOTAL	117	47	91	73

6.3 Le niveau de sécurité attendu

Le niveau de sécurité attendu, qui se traduit essentiellement par un délai de réponse aux sollicitations est essentiellement dépendant des paramètres suivants:

- L'implantation des centres de secours,
- Les délais de départ des véhicules,
- La capacité d'opérer des départs simultanés dans les secteurs de forte sollicitation,

Actuellement en considérant les effectifs actuels, on peut constater que le niveau de couverture s'établit comme suit (cf. 3.2.6) :

- 50 communes représentant 71,02% de la population sont couvertes en moins de 10 mn
- 92 communes représentant 22,26% de la population sont couvertes en moins de 20 mn
- 51 communes représentant 4,65 % de la population sont couvertes en plus de 20 mn
- 43 communes représentant 2,07% de la population sont couvertes en plus de 30 mn

le tableau joint en annexe précise le détail de ces données.

A partir de ce constat, le niveau de sécurité attendu peut varier dans plusieurs directions:

- Une amélioration de ce niveau,
- Une diminution du niveau,
- Le maintien du niveau actuel,

6.3.1 *Doit-on améliorer le niveau de couverture ?*

L'amélioration du niveau de sécurité peut emprunter différentes voies:

- La création de casernements supplémentaires dans les zones écartées des centres de secours actuels,
- Un meilleur niveau de garde dans les centres de premières intervention pour gagner en délai de départ notamment la nuit et dans certains secteurs non encore pourvu en équipe de garde,

Compte tenu de l'emplacement des zones non couvertes, il ne semble pas réaliste de rechercher une amélioration du taux de couverture par la création d'unités territoriales supplémentaires (cf supra). En effet, les communes concernées par définition peu peuplées, ne peuvent constituer le terrain nécessaire au recrutement de sapeurs-pompiers volontaires en nombre suffisant. Dès lors le recours à des noyaux de sapeurs-pompiers professionnels conduiraient à une organisation disproportionnée par rapport à l'objectif recherché.

Les centres de première intervention existant aujourd'hui ne fonctionnent pas tous sur le même mode. Certains d'entre eux disposent de personnels en régime de garde pendant la journée et d'astreinte la nuit. Les autres fonctionnent sur le mode traditionnel des sapeurs-pompiers volontaires, à savoir en appelant des personnels au moment d'une intervention.

Une généralisation des gardes en centre de première intervention serait de nature à augmenter légèrement le niveau de sécurité.

Toutefois, en raison d'un faible nombre d'intervention dans les CPI, ce type de fonctionnement est peu motivant pour les personnels qui réalisent fort peu d'intervention en période hivernale

Une réflexion peut toutefois être menée pour mailler le réseau de 1ère intervention dans les secteurs à forte densité d'intervention, notamment dans le "Grand Bastia" (secteurs de Bastia et Lucciana) qui totalise environ 40% des interventions du département.

6.3.2 *Peut-on admettre une diminution de ce niveau ?*

Cette hypothèse est citée pour mémoire.

En effet, il apparaît comme difficile d'apporter à la population un service moindre de celui qu'elle est aujourd'hui accoutumée de recevoir.

6.3.3 *Le maintien et l'optimisation du niveau actuel*

Le maintien du niveau actuel ne nécessite pas de bouleversement du dispositif.

On peut éventuellement rechercher une optimisation du dispositif actuellement mis en œuvre par la connaissance des sollicitations opérationnelles dans chaque secteur géographique des centres d'incendie et de secours.

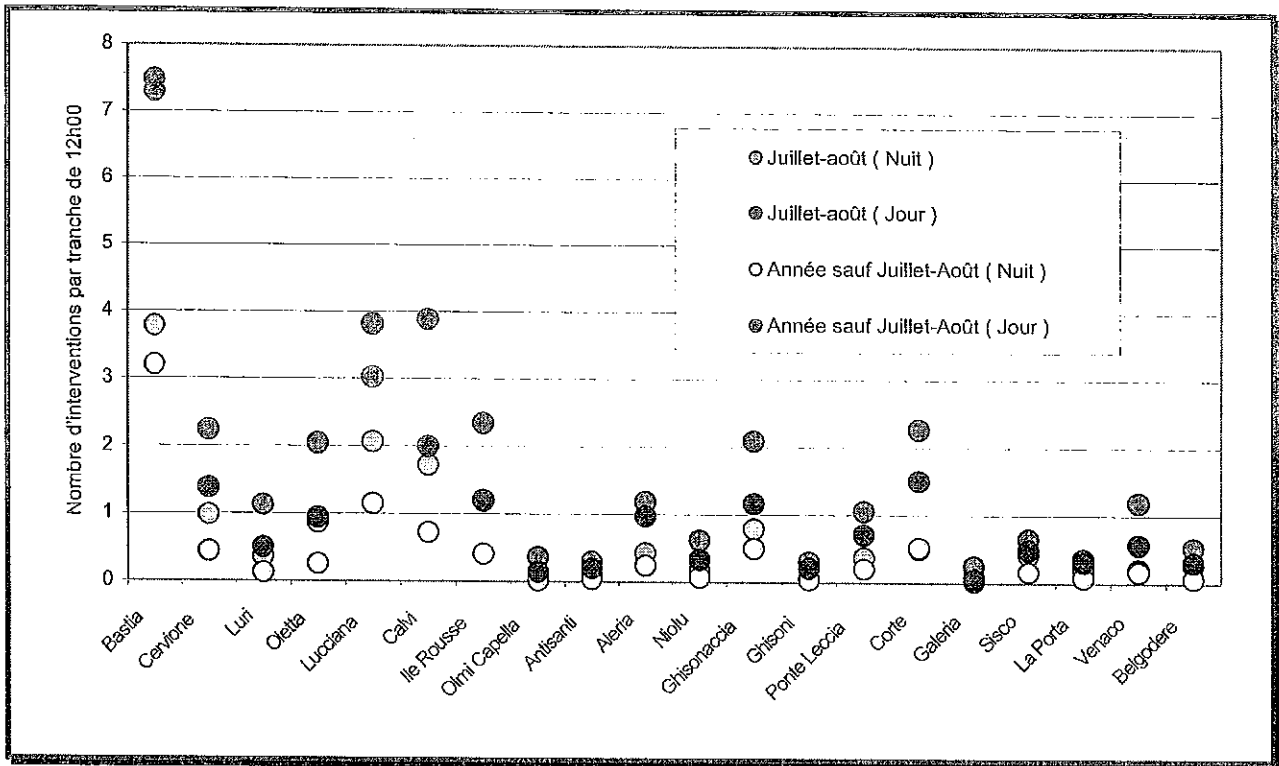
Les statistiques opérationnelles permettent de mesurer la fréquence et la durée des interventions de secours. Cette démarche peut être effectuée par secteur d'intervention de chaque centre de secours pour déterminer un niveau de réponse adapté.

En fonction du nombre d'intervention par période et de la durée moyenne d'une intervention, on peut estimer une fréquence un volume horaire pendant lequel un centre de secours sera confronté à 1, 2, voire 3 interventions simultanées.

Le tableau ci-dessous figure le nombre d'interventions moyen quotidien effectué dans chaque secteur des centres d'incendie et de secours et dans quatre tranches journalières:

- En juillet-août le jour (de 8h à 20h00)
- En juillet-août la nuit (de 20h00 à 8h00)
- Le reste de l'année le jour,
- Le reste de l'année la nuit

Les données ayant permis la réalisation de ce tableau sont par ailleurs précisées en annexe.



6.4 Effectif par type de mission et délai d'intervention

Une contrainte réglementaire pèse sur les effectifs affectés à une mission.

Le décret 97-1226 du 26 décembre 1997, relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours précise dans son article 42 les divers types de missions que doivent remplir les sapeurs-pompiers et en esquisse les moyens:

6.4.1 Les missions de secours aux personnes

Dans le domaine du secours aux personnes, les recommandations nationales en terme de délais d'intervention sont indiquées dans le tableau ci-dessous, le délai d'intervention comprenant le temps d'alerte ainsi que le trajet du véhicule depuis le casernement jusqu'au lieu d'intervention.

Par ailleurs les circulaires nationales précisent une estimation des délais de réponse à obtenir selon le zonage retenu pour le classement des communes:

	A	B	C	A	B	C
0 à 10mn	1	1		1		
10 à 20mn	1	1	1		1	
20 à 30mn	1					1
30 à 45 mn		1	1			
Total	3	3	2	1	1	1
	Couverture en VSAB			Couverture en VSR		

en outre, les missions de secours d'urgence aux personnes un véhicule de secours aux asphyxiés et aux blessés et trois ou quatre sapeurs pompiers

6.4.2 Les missions d'incendie

Les missions de lutte contre l'incendie nécessitent au moins un engin pompe tonne et six à huit sapeurs pompiers

Par ailleurs les circulaires nationales précisent une estimation des délais de réponse à obtenir selon le zonage retenu pour le classement des communes:

	A	B	C
0 à 10mn	2	1	
10 à 20mn		1	1
20 à 30mn	2		
30 à 45 mn		1	2
Total	4	3	3
	Couverture en FPT		

6.4.3 *les autres missions*

Les **autres missions** nécessitent au moins de deux sapeurs pompiers, sous entendu disposant du véhicule nécessaire.

6.5 Croisement de l'ensemble des critères

Le croisement des besoins constatées et des obligations qui pèsent sur le S.D.I.S. au titre des recommandations en terme de délai de couverture et de moyens nous conduisent à envisager trois niveaux de réponse à la couverture du risque courant:

Dans tous les cas, l'effectif de garde pourrait dépendre des écarts d'activité constatés entre le jour et la nuit, l'été et l'hiver,

6.5.1 *Hypothèse basse*

L'hypothèse basse consiste à s'appuyer uniquement sur le résultat des sollicitations en personnels obtenus dans le tableau...

Bien que ce constat reflète la réalité de l'activité du S.D.I.S., il ne permet pas de se prémunir des sollicitations potentielles qui existent sur le territoire, et qui bien que peu fréquentes peuvent se présenter de manière soudaine et aiguë (accidents de circulation graves, feux de bâtiment notamment).

De ce fait l'hypothèse basse pourrait inclure un départ immédiat pour une mission de lutte contre l'incendie dans les secteurs comprenant des communes classées A ou B.

6.5.2 *Hypothèse moyenne*

L'hypothèse moyenne consisterait à définir un niveau d'effectif basé sur des principes de réponses aux sollicitations statistiquement prévisibles mais également aux sollicitations potentielles.

Dans ce cas, la réactivité immédiate d'un CIS pourrait être mesurée en fonction de son activité constatée, mais aussi de **"ce qui peut se passer"**.

Indépendamment de leur activité, certains CIS pourraient servir de support à l'encadrement d'un secteur, ainsi qu'au matériel spécifique,

L'effectif de garde doit également prendre en compte les situations envisageables, bien que peu fréquentes (ex : feux de bâtiments,...).

6.5.3 *Hypothèse haute*

L'hypothèse haute consisterait à prévoir une "réserve tactique" de personnel présent en caserne destiné à la prise en charge des pointes d'activité.

1. Le niveau de couverture des risques s'exprime par un délai de réponse aux situations envisageables, dépendant de l'implantation et des effectifs de garde dans les centres d'incendie et de secours,
2. Le niveau de couverture est déterminé par les décideurs en fonction des sollicitations prévisibles et des attentes des populations,
3. Le dispositif actuel permet une couverture de 159 communes en moins de 20 minutes,
4. 77 communes couvertes en plus de 20 minutes représentent environ 5 % de la population,
5. Les effectifs présents en caserne doivent permettre une première réponse aux sollicitations prévisibles, ainsi que, le cas échéant, une réponse suffisante aux sollicitations potentiellement plus rares. Les situations rares ou nécessitant des personnels de renfort étant gérées au moyen des centres de deuxième appel et / ou des personnels rappelés
6. Les effectifs de garde pourraient être modulés en raison des écarts d'activité mesurés entre le jour et la nuit, l'été et l'hiver,

En fonction de ces conclusions, l'effectif des sapeurs-pompiers en garde dans les centres de secours pourrait être déterminé périodiquement et en fonction de l'évolution des sollicitations.

7 Annexes

7.1 Délai de couverture des populations par secteur des C.I.S.

CDS	Population réfendue	Population 0-10	Pourcentage 0-10	Pourcentage cumulé	Population 10-20	Pourcentage 10-20	Pourcentage cumulé	Population 20-30	Pourcentage 20-30	Pourcentage cumulé	Population plus de 30	Pourcentage plus de 30	Pourcentage cumulé
Bastia	54075	49754	35.14%	35.14%	4321	3.05%	3.05%	0	0.00%	0.00%	0	0.00%	0.00%
Lucciana	18605	13105	9.25%	44.39%	5500	3.88%	6.94%	0	0.00%	0.00%	0	0.00%	0.00%
Corte	7374	6320	4.47%	48.86%	821	0.58%	7.52%	221	0.16%	0.16%	0	0.00%	0.00%
Calvi	9211	6217	4.38%	53.25%	2686	1.83%	9.31%	106	0.07%	0.23%	302	0.21%	0.21%
Chionoccia	0702	5913	4.18%	57.43%	2382	1.68%	11.03%	1407	0.99%	1.22%	0	0.00%	0.21%
Ile Rousse	7058	5882	4.15%	61.58%	1176	0.83%	11.86%	0	0.00%	1.22%	0	0.00%	0.21%
Cervione	7414	2511	1.77%	63.35%	4000	3.40%	15.29%	40	0.00%	1.25%	0	0.00%	0.21%
Aleria	4477	1900	1.39%	64.74%	1104	0.04%	16.13%	1140	0.01%	2.00%	104	0.10%	0.34%
Punta Leucata	4556	1468	1.05%	65.79%	2651	1.67%	16.00%	418	0.30%	2.36%	0	0.00%	0.34%
Yerriacu	2044	1481	1.05%	66.84%	563	0.40%	16.40%	0	0.00%	2.36%	0	0.00%	0.34%
Oletta	5716	2844	2.01%	68.84%	1975	1.39%	19.79%	746	0.53%	2.68%	151	0.11%	0.45%
Luri	2746	929	0.66%	69.50%	979	0.62%	20.41%	936	0.65%	3.55%	0	0.00%	0.45%
Sisco	2703	743	0.52%	70.02%	1960	1.35%	21.80%	0	0.00%	3.55%	0	0.00%	0.45%
Niolu	927	727	0.51%	70.54%	0	0.00%	21.80%	200	0.14%	3.69%	0	0.00%	0.45%
Belgodere	1356	0	0.00%	70.54%	0	0.00%	21.80%	699	0.49%	4.18%	657	0.48%	0.91%
La Porta	2053	0	0.00%	70.54%	0	0.00%	21.80%	420	0.30%	4.48%	1833	1.15%	2.07%
Antisanti	1873	418	0.30%	70.83%	655	0.46%	22.26%	0	0.00%	4.48%	0	0.00%	2.07%
Galeria	0	0	0.00%	70.83%	0	0.00%	22.26%	0	0.00%	4.48%	0	0.00%	2.07%
Ghisoni	267	267	0.19%	71.02%	0	0.00%	22.26%	0	0.00%	4.48%	0	0.00%	2.07%
Olimi Capella	250	0	0.00%	71.02%	0	0.00%	22.26%	239	0.17%	4.65%	11	0.01%	2.07%

7.2 Sollicitations des centres d'incendie et de secours

7.2.1 Missions de toutes catégories de 8h00 à 20h00

CDS	Nb interventions moyenne 2002-2003	Int par période	Toutes les x heures	ou tous les x jours
Bastia	2211	7.30	1 int. toutes les 1.64 heures	1 int. tous les 0.1 jours
Lucciana	916	3.02	1 int. toutes les 3.97 heures	1 int. tous les 0.3 jours
Calvi	605	2.00	1 int. toutes les 6.01 heures	1 int. tous les 0.5 jours
Corte	457	1.51	1 int. toutes les 7.96 heures	1 int. tous les 0.7 jours
Cervione	419	1.38	1 int. toutes les 8.69 heures	1 int. tous les 0.7 jours
Ile Rousse	362	1.19	1 int. toutes les 10.04 heures	1 int. tous les 0.8 jours
Ghisonaccia	353	1.16	1 int. toutes les 10.31 heures	1 int. tous les 0.9 jours
Aleria	295	0.97	1 int. toutes les 12.33 heures	1 int. tous les 1.0 jours
Oletta	286	0.94	1 int. toutes les 12.74 heures	1 int. tous les 1.1 jours
Ponte Leccia	216	0.71	1 int. toutes les 16.87 heures	1 int. tous les 1.4 jours
Venaco	173	0.57	1 int. toutes les 21.02 heures	1 int. tous les 1.8 jours
Luri	153	0.50	1 int. toutes les 23.84 heures	1 int. tous les 2.0 jours
Sisco	148	0.49	1 int. toutes les 24.57 heures	1 int. tous les 2.0 jours
Niolu	102	0.33	1 int. toutes les 35.82 heures	1 int. tous les 3.0 jours
La Porta	94	0.31	1 int. toutes les 38.89 heures	1 int. tous les 3.2 jours
Belgodere	93	0.31	1 int. toutes les 39.10 heures	1 int. tous les 3.3 jours
Ghisoni	65	0.21	1 int. toutes les 55.94 heures	1 int. tous les 4.7 jours
Antisanti	60	0.20	1 int. toutes les 60.60 heures	1 int. tous les 5.1 jours
Olmi Capella	44	0.14	1 int. toutes les 83.59 heures	1 int. tous les 7.0 jours
Galeria	18	0.06	1 int. toutes les 207.77 heures	1 int. tous les 17.3 jours

7.2.2 Missions de toutes catégories de 20h00 à 8h00 le lendemain

CDS	Nb interventions moyenne 2002-2003	Int par période	Toutes les x heures	ou tous les x jours
Bastia	970	3.20	1 int. toutes les 3.75 heures	1 int. tous les 0.3 jours
Lucciana	349	1.15	1 int. toutes les 10.43 heures	1 int. tous les 0.9 jours
Calvi	221	0.73	1 int. toutes les 16.49 heures	1 int. tous les 1.4 jours
Corte	158	0.52	1 int. toutes les 23.09 heures	1 int. tous les 1.9 jours
Ghisonaccia	152	0.50	1 int. toutes les 23.92 heures	1 int. tous les 2.0 jours
Cervione	135	0.44	1 int. toutes les 27.03 heures	1 int. tous les 2.3 jours
Ile Rousse	125	0.41	1 int. toutes les 29.20 heures	1 int. tous les 2.4 jours
Oletta	78	0.26	1 int. toutes les 46.62 heures	1 int. tous les 3.9 jours
Aleria	74	0.24	1 int. toutes les 49.14 heures	1 int. tous les 4.1 jours
Ponte Leccia	62	0.20	1 int. toutes les 59.12 heures	1 int. tous les 4.9 jours
Venaco	50	0.17	1 int. toutes les 72.72 heures	1 int. tous les 6.1 jours
Sisco	49	0.16	1 int. toutes les 74.97 heures	1 int. tous les 6.2 jours
Luri	38	0.12	1 int. toutes les 96.96 heures	1 int. tous les 8.1 jours
La Porta	23	0.07	1 int. toutes les 161.60 heures	1 int. tous les 13.5 jours
Niolu	21	0.07	1 int. toutes les 173.14 heures	1 int. tous les 14.4 jours
Belgodere	20	0.06	1 int. toutes les 186.46 heures	1 int. tous les 15.5 jours
Antisanti	12	0.04	1 int. toutes les 316.17 heures	1 int. tous les 26.3 jours
Ghisoni	11	0.04	1 int. toutes les 330.55 heures	1 int. tous les 27.5 jours
Galeria	6	0.02	1 int. toutes les 606.00 heures	1 int. tous les 50.5 jours
Olmi Capella	5	0.02	1 int. toutes les 727.20 heures	1 int. tous les 60.6 jours

7.2.3 Interventions de secours aux personnes de 8h00 à 20h00

CDS	Nb interventions moyenne 2002-2003	Int par période	Toutes les x heures	ou tous les x jours
Bastia	1132	3.7	1 int. toutes les 3.21 heures	1 int. tous les 0.3 jours
Lucciana	484	1.6	1 int. toutes les 7.51 heures	1 int. tous les 0.6 jours
Calvi	310	1.0	1 int. toutes les 11.73 heures	1 int. tous les 1.0 jours
Corte	255	0.8	1 int. toutes les 14.26 heures	1 int. tous les 1.2 jours
Ile Rousse	215	0.7	1 int. toutes les 16.91 heures	1 int. tous les 1.4 jours
Cervione	192	0.6	1 int. toutes les 18.99 heures	1 int. tous les 1.6 jours
Ghisonaccia	189	0.6	1 int. toutes les 19.29 heures	1 int. tous les 1.6 jours
Aleria	119	0.4	1 int. toutes les 30.68 heures	1 int. tous les 2.6 jours
Oletta	114	0.4	1 int. toutes les 31.89 heures	1 int. tous les 2.7 jours
Ponte Leccia	91	0.3	1 int. toutes les 40.18 heures	1 int. tous les 3.3 jours
Venaco	80	0.3	1 int. toutes les 45.45 heures	1 int. tous les 3.8 jours
Sisco	73	0.2	1 int. toutes les 50.15 heures	1 int. tous les 4.2 jours
Luri	61	0.2	1 int. toutes les 59.61 heures	1 int. tous les 5.0 jours
La Porta	39	0.1	1 int. toutes les 94.44 heures	1 int. tous les 7.9 jours
Niolu	34	0.1	1 int. toutes les 108.54 heures	1 int. tous les 9.0 jours
Belgodere	31	0.1	1 int. toutes les 117.29 heures	1 int. tous les 9.8 jours
Ghisoni	22	0.1	1 int. toutes les 165.27 heures	1 int. tous les 13.8 jours
Antisanti	18	0.1	1 int. toutes les 202.00 heures	1 int. tous les 16.8 jours
Olmi Capella	15	0.0	1 int. toutes les 250.76 heures	1 int. tous les 20.9 jours
Galeria	10	0.0	1 int. toutes les 382.74 heures	1 int. tous les 31.9 jours

7.2.4 Interventions de secours aux personnes de 20h00 à 8h00 le lendemain

CDS	Nb interventions moyenne 2002-2003	Int par période	Toutes les x heures	ou tous les x jours
Bastia	509	1.68	1 int. toutes les 7.15 heures	1 int. tous les 0.6 nuits
Lucciana	223	0.74	1 int. toutes les 16.30 heures	1 int. tous les 1.4 nuits
Calvi	139	0.46	1 int. toutes les 26.16 heures	1 int. tous les 2.2 nuits
Ghisonaccia	105	0.34	1 int. toutes les 34.79 heures	1 int. tous les 2.9 nuits
Corte	99	0.33	1 int. toutes les 36.91 heures	1 int. tous les 3.1 nuits
Ile Rousse	84	0.28	1 int. toutes les 43.29 heures	1 int. tous les 3.6 nuits
Cervione	78	0.26	1 int. toutes les 46.92 heures	1 int. tous les 3.9 nuits
Aleria	51	0.17	1 int. toutes les 71.29 heures	1 int. tous les 5.9 nuits
Oletta	44	0.15	1 int. toutes les 82.64 heures	1 int. tous les 6.9 nuits
Ponte Leccia	40	0.13	1 int. toutes les 90.90 heures	1 int. tous les 7.6 nuits
Sisco	31	0.10	1 int. toutes les 117.29 heures	1 int. tous les 9.8 nuits
Venaco	24	0.08	1 int. toutes les 154.72 heures	1 int. tous les 12.9 nuits
Luri	20	0.07	1 int. toutes les 181.80 heures	1 int. tous les 15.2 nuits
Niolu	14	0.04	1 int. toutes les 269.33 heures	1 int. tous les 22.4 nuits
La Porta	13	0.04	1 int. toutes les 279.69 heures	1 int. tous les 23.3 nuits
Belgodere	12	0.04	1 int. toutes les 316.17 heures	1 int. tous les 26.3 nuits
Antisanti	7	0.02	1 int. toutes les 559.38 heures	1 int. tous les 46.6 nuits
Ghisoni	5	0.01	1 int. toutes les 808.00 heures	1 int. tous les 67.3 nuits
Galeria	5	0.01	1 int. toutes les 808.00 heures	1 int. tous les 67.3 nuits
Olmi Capella	4	0.01	1 int. toutes les 1038.86 heures	1 int. tous les 86.6 nuits

7.2.5 Les missions d'incendie de 8h00 à 20h00

CDS	Nb interventions moyenne 2002-2003	Int par période	Toutes les x heures	ou tous les x jours
Lucciana	270	0.89	1 int. toutes les 13.47 heures	1 int. tous les 1.1 jours
Bastia	247	0.81	1 int. toutes les 14.75 heures	1 int. tous les 1.2 jours
Calvi	142	0.47	1 int. toutes les 25.61 heures	1 int. tous les 2.1 jours
Cervione	140	0.46	1 int. toutes les 25.97 heures	1 int. tous les 2.2 jours
Oletta	108	0.35	1 int. toutes les 33.82 heures	1 int. tous les 2.8 jours
Aleria	105	0.34	1 int. toutes les 34.79 heures	1 int. tous les 2.9 jours
Ghisonaccia	84	0.28	1 int. toutes les 43.29 heures	1 int. tous les 3.6 jours
Ile Rousse	79	0.26	1 int. toutes les 46.03 heures	1 int. tous les 3.8 jours
Ponte Leccia	76	0.25	1 int. toutes les 47.84 heures	1 int. tous les 4.0 jours
Corte	54	0.18	1 int. toutes les 67.33 heures	1 int. tous les 5.6 jours
Luri	52	0.17	1 int. toutes les 70.60 heures	1 int. tous les 5.9 jours
Venaco	52	0.17	1 int. toutes les 70.60 heures	1 int. tous les 5.9 jours
Belgodere	47	0.15	1 int. toutes les 78.19 heures	1 int. tous les 6.5 jours
Sisco	39	0.13	1 int. toutes les 94.44 heures	1 int. tous les 7.9 jours
La Porta	33	0.11	1 int. toutes les 110.18 heures	1 int. tous les 9.2 jours
Niolu	23	0.07	1 int. toutes les 161.60 heures	1 int. tous les 13.5 jours
Olimi Capella	16	0.05	1 int. toutes les 234.58 heures	1 int. tous les 19.5 jours
Antisanti	14	0.05	1 int. toutes les 259.71 heures	1 int. tous les 21.6 jours
Ghisoni	11	0.03	1 int. toutes les 346.29 heures	1 int. tous les 28.9 jours
Galeria	6	0.02	1 int. toutes les 661.09 heures	1 int. tous les 55.1 jours

7.2.6 Les missions d'incendie de 20h00 à 8h00 le lendemain

CDS	Nb interventions moyenne 2002-2003	Int par période	Toutes les x heures	ou tous les x nuits
Bastia	161	0.53	1 int. toutes les 22.58 heures	1 int. tous les 1.9 jours
Lucciana	79	0.26	1 int. toutes les 46.32 heures	1 int. tous les 3.9 jours
Cervione	39	0.13	1 int. toutes les 94.44 heures	1 int. tous les 7.9 jours
Calvi	39	0.13	1 int. toutes les 94.44 heures	1 int. tous les 7.9 jours
Ghisonaccia	24	0.08	1 int. toutes les 154.72 heures	1 int. tous les 12.9 jours
Corte	23	0.08	1 int. toutes les 158.09 heures	1 int. tous les 13.2 jours
Ile Rousse	19	0.06	1 int. toutes les 191.37 heures	1 int. tous les 15.9 jours
Oletta	16	0.05	1 int. toutes les 227.25 heures	1 int. tous les 18.9 jours
Luri	14	0.04	1 int. toutes les 269.33 heures	1 int. tous les 22.4 jours
Aleria	11	0.04	1 int. toutes les 330.55 heures	1 int. tous les 27.5 jours
Venaco	11	0.04	1 int. toutes les 330.55 heures	1 int. tous les 27.5 jours
Ponte Leccia	10	0.03	1 int. toutes les 382.74 heures	1 int. tous les 31.9 jours
Sisco	8	0.03	1 int. toutes les 454.50 heures	1 int. tous les 37.9 jours
La Porta	6	0.02	1 int. toutes les 661.09 heures	1 int. tous les 55.1 jours
Belgodere	4	0.01	1 int. toutes les 909.00 heures	1 int. tous les 75.8 jours
Antisanti	3	0.01	1 int. toutes les 1212.00 heures	1 int. tous les 101.0 jours
Ghisoni	3	0.01	1 int. toutes les 1212.00 heures	1 int. tous les 101.0 jours
Niolu	3	0.01	1 int. toutes les 1454.40 heures	1 int. tous les 121.2 jours
Galeria	1	0.00	1 int. toutes les 3636.00 heures	1 int. tous les 303.0 jours
Olimi Capella	1	0.00	1 int. toutes les 7272.00 heures	1 int. tous les 606.0 jours

7.3 Classement des communes en catégorie A, B ou C

7.3.1 Classement brut

Commune	Population INSEE 1999	Densité	Catégorie
BASTIA	37884	1954.8	A
CALVI	5177	165.9	B
BIGUGLIA	5018	225.3	B
BORGO	5002	132.4	B
FURIANI	3902	211.0	B
LUCCIANA	3794	130.1	B
SAN-MARTINO-DI-LOTA	2530	265.2	B
PENTA-DI-CASINCA	2438	131.6	B
VESCOVATO	2316	132.2	B
SAN-NICOLAO	1316	170.2	B
VILLE-DI-PIETRABUGNO	2950	391.8	B
SANTA LUCIA DI MORIANI	1003	161.3	B
CORTE	6329	42.4	B
GHISONACCIA	3168	46.4	B
ILE-ROUSSE	2774	1109.6	B
PRUNELLI DI FIUMORBO	2745	73.4	B
VENTISERI	2023	43.3	B
CERVIONE	1452	126.8	C
SANTA MARIA DI LOTA	1791	135.7	C
MONTICELLO	1253	117.8	C
ALGAJOLA	216	125.6	C
ALERIA	1966	33.7	C
CALENZANA	1722	9.4	C
BRANDO	1527	68.7	C
SAINT-FLORENT	1474	82.0	C
VENZOLASCA	1333	82.5	C
LUMIO	1040	54.2	C
MOROSAGLIA	1008	41.2	C
LINGUIZZETTA	939	14.5	C
SANTA-REPARATA-DI-BALAGNA	838	82.5	C
OLETTA	830	31.2	C
LURI	750	27.2	C
SISCO	743	29.8	C
SORBO-OCAGNANO	716	67.4	C
CORBARA	706	69.3	C
VENACO	657	12.2	C
PATRIMONIO	645	36.9	C
SANTA MARIA POGGIO	629	61.2	C
SAN-GIULIANO	608	25.4	C
SOLARO	583	6.2	C
AREGNO	567	61.0	C
MURATO	555	27.2	C
MOLTIFAO	549	9.9	C
OMESSA	537	22.0	C
TAGLIO-ISOLACCIO	535	46.6	C
TALASANI	516	51.1	C
VIVARIO	509	6.4	C
CASTELLARE-DI-CASINCA	498	56.1	C
ROGLIANO	458	17.2	C
MONTE	444	29.8	C

PIETRACORBARA	433	16.6	C
ANTISANTI	418	8.7	C
POGGIO-MEZZANA	403	45.3	C
BELGODERE	371	28.5	C
VOLPAJOLA	366	28.1	C
MONTEGROSSO	354	15.5	C
CALACUCCIA	340	18.1	C
CANALE-DI-VERDE	335	22.9	C
ISOLACCIU DI FIUMORBO	333	8.1	C
SANTO-PIETRO-DI-TENDA	332	2.6	C
CANARI	323	19.4	C
PIETRALBA	314	8.1	C
TALLONE	302	4.4	C
GALERIA	302	2.2	C
VEZZANI	300	6.5	C
OLMETA-DI-TUDA	291	16.7	C
PIETROSO	287	11.1	C
CASTELLO-DI-ROSTINO	277	22.3	C
GHISONI	267	2.1	C
CASANOVA	264	26.7	C
VALLE DI CAMPOLORO	263	47.0	C
SERRA-DI-FIUMORBO	256	5.9	C
MURO	248	31.3	C
RUTALI	247	14.4	C
AGHIONE	245	7.2	C
LORETO-DI-CASINCA	234	28.9	C
CENTURI	229	27.6	C
SPELONCATO	222	12.6	C
CATERI	219	68.9	C
ZILIA	212	15.1	C
SAN-GAVINO-DI-FIUMORBO	209	9.4	C
MONCALE	201	28.3	C
ALBERTACCE	200	2.1	C
CAMPILE	199	20.3	C
SANTO-PIETRO-DI-VENACO	198	24.9	C
LA PORTA	196	38.0	C
CHIATRA	190	23.1	C
RIVENTOSA	188	31.2	C
CASTIRLA	186	7.6	C
TOMINO	186	32.1	C
POGGIO-DI-NAZZA	185	5.6	C
PANCHERACCIA	184	12.8	C
PRUNO	182	28.3	C
CAGNANO	179	12.2	C
FARINOLE	179	12.1	C
BISINCHI	173	13.7	C
URTACA	172	5.5	C
OLMO	168	37.6	C
SANT ANDREA DI COTONE	167	18.7	C
VIGNALE	165	15.4	C
BARBAGGIO	164	15.1	C
OCCHIATANA	163	12.9	C
FELICETO	162	10.6	C
PRUNELLI DI CASACONI	162	26.9	C
CORSZIA	155	2.6	C
CASTIFAO	152	3.6	C

PINO	150	21.3	C
SORIO	148	9.5	C
OLMI-CAPPELLA	143	2.8	C
TOX	142	9.6	C
POGGIO-D'OLETTA	140	8.7	C
POGGIO-DI-VENACO	136	10.2	C
ASCO	134	1.1	C
ERSA	132	6.5	C
LOZZI	132	4.3	C
RAPALE	131	12.9	C
BARRETTALI	131	7.2	C
LAMA	130	6.5	C
ZALANA	128	9.7	C
VILLE-DI-PARASO	128	13.7	C
PIEDICORTE DI GAGGIO	127	4.7	C
PIEDIGRIGGIO	124	11.9	C
VALLE D'ALESANI	124	12.9	C
MORSIGLIA	123	9.2	C
PALASCA	117	2.4	C
PIEDICROCE	117	35.8	C
PIETRA DI VERDE	115	13.1	C
VELONE-ORNETO	113	9.2	C
ORTIPORIO	113	22.3	C
OLMETA-DI-CAPOCORSO	112	5.2	C
PERO-CASEVECCHIE	111	23.6	C
PERELLI	110	17.7	C
VALLECALLE	109	15.8	C
SAN-LORENZO	106	10.4	C
MANSO	106	0.9	C
CAMPITELLO	103	12.5	C
LUGO-DI-NAZZA	103	4.1	C
CASAMACCIOLI	100	2.8	C
CANAVAGGIA	98	2.8	C
LAVATOGGIO	97	14.1	C
SILVARECCIO	97	20.1	C
CHISA	97	3.4	C
OGLIASTRO	96	10.1	C
ALTIANI	95	5.2	C
PIGNA	95	43.0	C
ERBAJOLO	92	6.0	C
LENTO	91	3.8	C
MERIA	85	4.2	C
SAN-GIOVANNI-DI-MORIANI	85	8.3	C
PIEVE	85	4.3	C
CROCE	85	13.2	C
VALLE DI ROSTINO	83	5.3	C
PIETRASERENA	80	11.9	C
CAMBIA	79	9.5	C
SAN-GAVINO-D'AMPUGNANI	79	24.5	C
ROSPIGLIANI	78	7.9	C
BIGORNO	78	8.7	C
NESSA	77	13.1	C
SANT'ANTONINO	77	18.8	C
BUSTANICO	77	6.7	C
GIUNCAGGIO	76	4.7	C
SANT'ANDREA-DI-BOZIO	76	3.2	C

MOITA	76	13.3	C
PIANELLO	76	4.5	C
SERMANO	76	10.0	C
PIOGGIOLA	69	3.7	C
SANTA LUCIA DI MERCURIO	69	2.9	C
NOVALE	69	14.1	C
SOVERIA	68	5.8	C
CASEVECCHIE	68	7.5	C
CASABIANCA	68	18.5	C
NOVELLA	68	2.2	C
NONZA	67	8.3	C
RUSIO	66	7.7	C
AVAPESSA	65	19.8	C
TRALONCA	64	4.1	C
SCOLCA	62	9.1	C
SAN-GAVINO-DI-TENDA	56	1.1	C
GAVIGNANO	55	5.0	C
OLCANI	55	3.9	C
NOCETA	54	2.9	C
PIETRICAGGIO	54	9.9	C
CASTINETA	53	5.8	C
ZUANI	51	9.9	C
CROCICCHIA	50	11.6	C
GIOCATOJO	49	19.8	C
VALLE D'OREZZA	49	12.5	C
COSTA	48	44.0	C
FAVALELLO	47	8.5	C
PORRI	47	10.4	C
SALICETO	47	3.7	C
SCATA	44	15.7	C
SANTA REPARATA DI MORIANI	43	4.7	C
MATRA	43	6.6	C
PIAZZOLE	43	11.1	C
FELCE	43	9.2	C
NOCARIO	42	13.6	C
QUERCITELLO	40	13.3	C
PRATO DI GIOVELLINA	40	3.3	C
PENTA-ACQUATELLA	40	12.9	C
SAN-DAMIANO	38	6.6	C
MURACCIOLE	38	2.7	C
CASALTA	37	7.5	C
PIANO	36	10.6	C
POPOLASCA	36	3.5	C
FICAJA	34	6.7	C
STAZZONA	33	23.7	C
PIOBETTA	30	6.2	C
FOCICCHIA	30	4.2	C
MONACIA-D'OREZZA	30	6.6	C
CAMPI	28	5.7	C
VALLICA	27	2.2	C
TARRANO	27	7.0	C
PARATA	27	9.5	C
CARTICASI	26	2.0	C
ORTALE	25	6.2	C
PIE D'OREZZA	25	4.3	C
CASTELLARE-DI-MERCURIO	25	4.1	C

CASTIGLIONE	25	1.1	C
CAMPANA	24	10.1	C
AITI	24	2.0	C
ALANDO	23	7.5	C
MAZZOLA	22	3.3	C
POLVEROSO	22	11.2	C
LANO	21	2.6	C
PIEDIPARTINO	19	5.8	C
CARCHETO-BRUSTICO	18	3.5	C
VERDESE	18	17.6	C
ALZI	17	6.2	C
POGGIO-MARINACCIO	16	5.7	C
CARPINETO	15	6.1	C
AMPRIANI	14	6.1	C
PIAZZALI	13	16.7	C
MAUSOLEO	11	0.6	C
RAPAGGIO	10	3.9	C
ERONE	8	2.1	C

7.3.2 Regroupement de zones.

Il apparaît pertinent de chercher à regrouper des communes dont les tissus urbains fusionnent pour ne constituer qu'une seule entité urbaine.

On peut considérer deux pôles de ce type dans le département : Bastia et Ile-Rousse.

7.3.2.1 Pôle de Bastia

NOM	pop 1999	Surf (km2)	Densité	Cat.
BASTIA	37884	19.38	1954.8	
VILLE-DI-PIETRABUGNO	2950	7.53	391.8	
Total	40834	26.91	1517.4	A

7.3.2.2 Pôle d'Ile Rousse

NOM	pop 1999	Surf (km2)	Densité	Cat.
L'ILE-ROUSSE	2774	2.5	1109.6	
MONTICELLO	1253	10.64	117.8	
SANTA-REPARATA-DI-BA	838	10.16	82.5	
CORBARA	706	10.19	69.3	
Total	5571	33.49	166.3	B

La notion de regroupement de zone a pour effet de reclasser certaines communes dans la catégorie supérieure, celles-ci bénéficiant alors d'un effet de masse de population.

7.3.3 Communes de catégorie A ou B selon le classement corrigé

Commune	Population INSEE 1999	Densité	Catégorie corrigée
BASTIA	37884	1954.8	A
VILLE-DI-PIETRABUGNO	2950	391.8	A
CALVI	5177	165.9	B
BIGUGLIA	5018	225.3	B
BORGO	5002	132.4	B
FURIANI	3902	211.0	B
LUCCIANA	3794	130.1	B
SAN-MARTINO-DI-LOTA	2530	265.2	B
PENTA-DI-CASINCA	2438	131.6	B
VESCOVATO	2316	132.2	B
SAN-NICOLAO	1316	170.2	B
SANTA LUCIA DI MORIANI	1003	161.3	B
CORTE	6329	42.4	B
GHISONACCIA	3168	46.4	B
ILE-ROUSSE	2774	1109.6	B
PRUNELLI DI FIUMORBO	2745	73.4	B
VENTISERI	2023	43.3	B
MONTICELLO	1253	117.8	B
SANTA-REPARATA-DI-BALAGNA	838	82.5	B
CORBARA	706	69.3	B